

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
COMMERCIALE EN GUINEE (PDACG)**



PHASE 2

Financement : Banque Mondiale

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP)**

Février 2026

I. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DU PDACG PHASE 2

Depuis 2020, la Guinée connaît une croissance économique soutenue, portée principalement par le secteur minier, notamment l'exploitation de la bauxite et de l'or. Entre 2016 et 2024, le PIB a progressé en moyenne de 6,5 % par an, permettant au pays d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Toutefois, cette croissance demeure peu inclusive. Elle ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté ni par une création suffisante d'emplois, en particulier dans les secteurs non miniers. La pauvreté a même augmenté entre 2019 et 2024, tandis que le taux d'emploi reste faible, autour de 49 % de la population en âge de travailler.

Dans ce contexte, l'agriculture demeure un pilier central de l'économie guinéenne. Elle représente près de 30 % du PIB, emploie plus de la moitié de la main-d'œuvre et constitue la principale source de revenus des ménages ruraux. Malgré ce poids économique et social, le secteur agricole reste caractérisé par une faible productivité, une dépendance aux cultures pluviales, une mécanisation limitée, des infrastructures insuffisantes et une vulnérabilité élevée aux chocs climatiques. Le changement climatique accentue ces contraintes, avec des projections indiquant une baisse significative de la productivité du travail agricole à moyen terme.

Les femmes jouent un rôle majeur dans l'agriculture, représentant environ 55 % de la main-d'œuvre agricole, mais elles font face à de fortes inégalités structurelles, notamment en matière d'accès à la terre, aux intrants, au financement et aux services agricoles. Ces déséquilibres contribuent à maintenir des écarts de productivité et à renforcer la vulnérabilité économique des ménages ruraux dirigés ou soutenus par des femmes.

Parallèlement, la Guinée reste confrontée à une insécurité alimentaire croissante et à une forte dépendance aux importations de produits agricoles, malgré un potentiel important pour le développement de cultures vivrières et d'exportation. Les déficits en infrastructures rurales, en logistique, en normes sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'un environnement institutionnel et réglementaire peu favorable, freinent le développement de chaînes de valeur agricoles compétitives.

Face à ces défis, le Gouvernement a adopté la stratégie nationale *Simandou 2040*, qui vise à transformer la richesse minière en une source de développement socio-économique durable et inclusif, en mettant l'accent sur l'agriculture, l'agro-industrie et les infrastructures entre autres. Le projet minier de Simandou, avec son corridor ferroviaire et logistique, offre une opportunité structurante pour désenclaver les zones agricoles, réduire les coûts de transport et stimuler le développement de pôles agro-industriels. C'est dans ce cadre stratégique que s'inscrit le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), mis en œuvre avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale, dont la Phase 2 constitue une étape clé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase 1 du PDACG entre 2021 et 2026, et en cohérence avec l'importance accordée à l'inclusion sociale, à la participation des parties prenantes et à la redevabilité, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a toujours accordé une attention particulière aux processus de consultation et d'engagement des acteurs concernés. Ainsi, bien que la préparation d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ne fût pas une exigence formelle applicable à la Phase 1 du PDACG, laquelle était régie par les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale, l'UGP avait fait le choix de renforcer le caractère participatif et inclusif du projet en élaborant un PMPP qui est au cours de son

exécution. Ainsi, des consultations ont été menées du 20 juillet au 25 août 2023 sur l'ensemble des zones d'intervention du PDACG Phase 1 ainsi qu'au niveau central, permettant d'associer les parties prenantes clés à l'identification des enjeux, des attentes et des préoccupations liées au projet. Cette expérience constitue un acquis important et une base solide pour la préparation de la Phase 2 du PDACG et pour l'élaboration du présent PMPP.

1.2. OBJECTIF DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PDACG – Phase 2 est de mettre en place un processus inclusif à déployer tout au long du cycle de vie du projet, conformément à la NES 10, à travers :

- L'établissement d'une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au Gouvernement de la République de Guinée de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le Projet, une relation constructive ;
- L'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- L'encouragement à la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- L'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du PDACG – Phase 2 ;
- La dotation des parties touchées par le projet et des groupes vulnérables en moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au Gouvernement de la République de Guinée représenté par l'Unité de Coordination et d'Exécution (UGP) du PDACG – Phase 2 d'y répondre et de les gérer.

Par conséquent, le présent PMPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du PDACG – Phase 2, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet. Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

1.3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE LORS DE LA PREPARATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) repose sur les principales étapes suivantes :

1. **Revue documentaire et analyse des informations existantes** : Cette étape a consisté à collecter et analyser l'ensemble des informations disponibles au stade actuel de préparation du PDACG – Phase 2. Elle s'est appuyée notamment sur la revue de la note conceptuelle du projet et de toute autre documentation pertinente, afin de mieux appréhender le contexte, les objectifs, les composantes et les zones d'intervention du projet

Consultation des parties prenantes : Conformément aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°10 (« Mobilisation des parties prenantes et information ») du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, un processus de consultation participatif et inclusif a été conduit durant la préparation du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Ce processus a permis d'associer l'ensemble des parties affectées ou intéressées, y compris les groupes vulnérables.

Les consultations se sont déroulées en deux niveaux complémentaires :

- Au niveau central (Conakry) : consultations institutionnelles avec les acteurs clés ;
- Au niveau déconcentré : consultations régionales/préfecturales basées sur un échantillonnage raisonné.

Trois régions administratives et préfectures ont été sélectionnées parmi les quatre zones d'intervention prévues pour la Phase 2 du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), à savoir Kindia, Mamou, Kankan et Boké, soit les régions de Kankan, Mamou et Kindia.

Ces régions englobent six préfectures prioritaires : Kankan, Mandiana, Mamou, Dalaba, Kindia et Forécariah.

La sélection de ces zones a été guidée par des critères de pertinence et d'objectivité, notamment :

- Leur lien direct ou indirect avec le corridor de Simandou ;
- Leur prise en compte dans la Phase 1 du PDACG (post-restructuration) ;
- La présence effective de bénéficiaires des sous-projets financés via le mécanisme de Matching Grant.

Le processus de consultation s'est articulé autour de trois (3) axes méthodologiques complémentaires :

- Identification des parties prenantes** : elle a consisté à partir lister les parties prenantes en collaboration avec l'UGP du PDACG, autrement dit les acteurs touchés ou intéressés, y compris les agriculteurs familiaux, éleveurs de volaille, organisations interprofessionnelles, autorités locales, groupes vulnérables et services techniques déconcentrés ainsi que les bénéficiaires de la Phase 1 du PDACG ;
- Planification des consultations** : cette phase a consisté à planifier, de manière concertée avec les parties prenantes identifiées, les dates, les lieux et les modalités des consultations relatives au PDACG – Phase 2, y compris les activités prévues et les thématiques à aborder, ont été partagées afin de favoriser une participation éclairée, constructive et effective.
- Informations et Consultations des parties prenantes** : elles ont pris la forme d'une série d'entretiens avec les parties prenantes situées dans les régions (Kankan, Mamou et Kindia) et préfectures retenues pour les consultations (préfectures de Kankan, Mandiana, Mamou, Dalaba, Kindia et Forécariah). Les consultations ont été conduites sous forme de réunions collectives et d'entretiens individuels, permettant d'aborder des questions clés présentant un intérêt majeur pour le projet. Les objectifs spécifiques poursuivis à travers ces consultants sont les suivants :

- Fournir des informations claires et adaptées et en langues locales (Malinké, Poular, Soussou) sur les objectifs, composantes, sous composantes et activités et Impacts attendus du PDACG Phase 2 pour favoriser une compréhension partagée et une appropriation locale.
 - Recueillir les préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes : permettant aux parties prenantes d'exprimer librement leurs points de vue, préoccupations et propositions concernant les enjeux clés du projet, notamment l'accès à la terre, l'accès aux intrants et équipements agricoles, l'accès au financement pour les petits producteurs, la commercialisation des produits agricoles (riz, fonio), ainsi que les opportunités de création d'emplois durables pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole. Les contributions recueillies visent à identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et à améliorer la conception de la phase 2 du projet.
 - Intégrer les contributions des parties prenantes dans la planification et la prise de décision : s'assurer que les avis, préoccupations et recommandations exprimés par les parties prenantes lors des consultations soient pris en compte pour éclairer la planification et les orientations du projet. Cette intégration vise à améliorer la pertinence et l'acceptabilité du projet au regard des enjeux identifiés, notamment en tenant compte des insuffisances mises en évidence pour la phase 1 du PDACG, conformément aux exigences de la NES 10 en matière de prise en compte effective des résultats de l'engagement des parties prenantes.
 - Garantir l'inclusion, la transparence et la prévention des réclamations : prioriser les groupes défavorisés, en tenant compte des risques de conflits ou les inégalités de genre dans l'accès au foncier. Les consultations sont documentées (procès-verbaux, listes de présence) et alimentent le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).
2. **Analyse des parties prenantes** : Sur la base des résultats des consultations, une analyse des parties prenantes a été réalisée. Elle a porté sur leur catégorisation, leur niveau d'influence et d'intérêt vis-à-vis du projet, ainsi que sur leurs attentes et leur disposition à participer aux échanges d'information et aux mécanismes de collaboration tout au long du cycle du projet.
3. **Finalisation du Plan de mobilisation des parties prenantes** : Cette dernière étape a consisté à définir et formaliser les modalités, outils et mécanismes les plus adaptés au contexte du PDACG – Phase 2 afin d'assurer une mobilisation effective, continue et inclusive des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

1.4. DOCUMENTS DE REFERENCE

La mobilisation des parties prenantes se conformera essentiellement aux exigences des normes environnementales et sociales ainsi qu'aux notes d'orientations pour l'emprunteur.

A titre indicatif, les références suivantes sont utilisées :

- Normes Environnementales et Sociales numéro 10 (NES10) : Mobilisation des parties prenantes et information ;
- Normes Environnementales et Sociales 1 (NES1) : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;

- Note d'orientation pour les emprunteurs selon le CES pour les opérations d'investissement – NES 10/ Note de bonnes pratiques pour les emprunteurs.

1.5. DOMAINE D'APPLICATION

Le domaine d'application des activités de mobilisation des parties prenantes au PDACG 2 s'applique aux individus et des groupes (selon les directives de la norme NES 10) qui : (i) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; (ii) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées) et (iii) individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. JUSTIFICATION DU PDACG PHASE 2

Le PDACG 2 s'inscrit dans la logique de réalisation de l'Approche Programmatique Multi phase (APM) portant sur deux (2) phases du Projet, pour faciliter la réalisation de l'objectif du gouvernement de la République de Guinée de développer l'agriculture commerciale grâce à un engagement continu et à long terme et à une approche adaptative et flexible, afin de bénéficier des avantages par rapport à deux autres approches possibles, à savoir le financement additionnel combiné à un financement supplémentaire.

Le programme, comprenant deux phases de cinq ans chacune, et qui doivent être mises en œuvre sur une période de huit ans, vise progressivement deux résultats :

- Résultat intermédiaire 1 du programme (objectif de développement de projet de la phase 1) : Permettre l'investissement privé dans l'agriculture commerciale dans les zones du programme.
- Résultat intermédiaire 2 du programme (phase 2 AOP) : Accroître les investissements privés dans les chaînes de valeur agricoles inclusives dans les zones du programme.

La Phase 2 PDACG repose sur la nécessité d'accélérer la transformation structurelle du secteur agricole guinéen afin de générer des emplois durables, renforcer la sécurité alimentaire et favoriser une croissance inclusive. Malgré les progrès enregistrés lors de la Phase 1 du programme, plusieurs contraintes majeures persistent et nécessitent une intervention renforcée et mieux ciblée.

Premièrement, les investissements réalisés restent insuffisants pour lever les goulets d'étranglement structurels, notamment en matière d'infrastructures hydro-agricoles, de routes rurales, de stockage et de logistique. Ces déficits continuent de limiter l'accès des producteurs aux marchés et d'entraîner des pertes post-récolte importantes. Deuxièmement, la mobilisation des investissements privés demeure limitée, en particulier dans les segments à plus forte valeur ajoutée des chaînes de valeur agricoles, tels que la transformation et l'exportation. Les mécanismes de financement existants restent peu accessibles aux petits exploitants, aux femmes et aux jeunes, et peinent à assurer une transition vers des modèles économiques durables.

Troisièmement, l'environnement institutionnel et réglementaire reste peu propice à l'agriculture commerciale. Les faiblesses des politiques publiques, le flou foncier, la faiblesse des normes « Sanitaires et Phytosanitaire » (SPS) et la capacité limitée des institutions de recherche, de vulgarisation et de contrôle de qualité entravent la compétitivité du secteur. Enfin, les enseignements tirés de la Phase 1 ont mis en évidence la nécessité d'une meilleure coordination spatiale et sectorielle, d'une sélectivité accrue sur les chaînes de valeur

prioritaires et d'un recentrage des interventions autour de pôles de croissance clairement identifiés.

La Phase 2 du PDACG est ainsi justifiée par la volonté de capitaliser sur les acquis de la Phase 1, de tirer pleinement parti des opportunités offertes par le corridor de Simandou et de mettre en œuvre une approche intégrée, alignée sur l'initiative AgriConnect du Groupe de la Banque mondiale. L'adoption d'une Approche-programme à phases multiples (MPA) permet par ailleurs un engagement de long terme, une flexibilité adaptative et un renforcement progressif des capacités nationales, éléments essentiels dans un contexte institutionnel encore fragile.

2.2. OBJECTIFS DU PDACG PHASE 2

L'objectif de développement de la phase 2 du PDACG, est d'accroître le nombre d'agriculteurs et de ménages ruraux bénéficiant des chaînes de valeur de l'agriculture commerciale dans les zones d'intervention du projet. Cet objectif s'inscrit pleinement dans la stratégie Simandou 2040 et dans l'orientation du Groupe de la Banque mondiale axée sur la création d'emplois et le développement du secteur privé. De manière spécifique, la Phase 2 vise à :

- stimuler la création d'emplois nouveaux ou de meilleure qualité le long des chaînes de valeur agricoles, avec une attention particulière portée à l'inclusion des femmes et des jeunes ;
- améliorer l'accès des petits exploitants et des acteurs ruraux aux marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- renforcer la productivité, la résilience climatique et la valeur ajoutée des chaînes de valeur agricoles prioritaires ;
- attirer et sécuriser les investissements privés dans l'agriculture et l'agro-industrie ;
- améliorer l'environnement des affaires et les cadres institutionnels, réglementaires et sanitaires nécessaires au développement de l'agriculture commerciale.

La Phase 2 du PDACG met un accent particulier sur quatre chaînes de valeur stratégiques, le riz, le fonio, et la volaille/maïs, concentrées autour de pôles de croissance situés le long du corridor de Simandou, afin de maximiser les effets d'agglomération, la création d'emplois et l'impact socio-économique.

2.3. COMPOSANTES DU PDACG PHASE 2

Le PDACG Phase 2 est structuré autour de cinq (05) composantes complémentaires.

Tableau 1 : Composantes du PDACG Phase 2

Composante	Sous-Composante	Activités
Composante 1 : Investissements fondamentaux pour l'agriculture commerciale	1.1 Soutien au développement de modèles d'agrégation	▪ Développement de modèles d'agrégation centrés sur les petits exploitants dans les chaînes de valeur prioritaires. ▪ Utilisation de solutions AgTech pour l'intégration des agriculteurs, la planification de la production, l'approvisionnement en intrants et la traçabilité. ▪ Renforcement des organisations de producteurs et des agrégateurs agroalimentaires. ▪ Services de développement commercial (BDS) pour les PME agroalimentaires, coopératives et agrégateurs. ▪ Coordination avec les instruments financiers de la composante 2 pour faciliter l'accès au financement.
	1.2 Développement d'infrastructures écoénergétiques	▪ Développement ou réhabilitation d'environ 20 000 ha de périmètres irrigués pour la production de riz. ▪ Développement d'infrastructures post-récolte (aires de séchage, installations de stockage, transformation et commercialisation). ▪ Développement d'infrastructures pour la production de maïs et la filière

Composante	Sous-Composante	Activités
		avicole (irrigation, stockage, chaîne du froid). - Mise en place de plateformes d'agrégation et de stockage pour le fonio. - Développement d'infrastructures publiques numériques pour l'agriculture (registre des agriculteurs, plateforme de données agricoles).
	1.3 Soutien à l'amélioration de la productivité agricole	- Modernisation de stations de recherche agricole à Kankan et Kindia. - Programmes de recherche sur le riz, le fonio et la volaille (variétés améliorées, systèmes semenciers, alimentation animale). - Renforcement des services de vulgarisation agricole et de santé animale. - Promotion de systèmes de production circulaires (biogaz, valorisation des sous-produits agricoles). - Développement de compétences techniques via des partenariats avec des institutions de formation et de recherche.
Composante 2 : Développement des services financiers et réduction des risques liés aux investissements privés	2.1 Mobilisation de capitaux privés grâce à des instruments de réduction des risques	- Mise en place d'une garantie partielle de crédit pour les institutions financières soutenant les PME et agrégateurs agricoles. - Renforcement du Fonds de garantie des prêts aux entreprises (FGPE). - Partenariat avec la SFI pour la co-garantie et l'appui aux financements des agro-PME.
	2.2 Mécanisme de subventions de contrepartie pour les modèles d'agrégation	- Guichet A : appui aux organisations de producteurs pour l'achat d'intrants et la gestion post-récolte. - Guichet B : appui aux PME agro-industrielles et entreprises AgTech pour développer des services et solutions technologiques. - Guichet C : appui aux grandes entreprises agroalimentaires et acheteurs pour développer des programmes d'approvisionnement structuré. - Promotion d'innovations financières (assurance agricole, crédit-bail, systèmes de gestion des garanties).
	2.3 Financement de la commercialisation basée sur des garanties de stock	Mettre en place un système de prêts bancaires aux coopératives avec stock issu de la récolte utilisée comme garantie
Composante 3 : Environnement favorable à l'agriculture commerciale	3.1 Renforcement du cadre réglementaire et des services d'appui	- Adoption d'une politique nationale semencière. - Développement d'une plateforme numérique d'enregistrement foncier. - Élaboration d'une stratégie commerciale pour la filière fonio. - Création d'un Office national de développement du riz.
	3.2 Renforcement du contrôle SPS, de la qualité et des normes	- Renforcement des capacités de contrôle des mycotoxines et modernisation des laboratoires. - Mise en place de normes nationales pour le riz produit localement. - Développement d'un système de surveillance des maladies dans la filière avicole. - Promotion de la marque « Origine Guinée » et amélioration de la traçabilité des produits.
	3.3 Renforcement des capacités institutionnelles	- Renforcement des capacités des institutions publiques agricoles et vétérinaires. - Appui aux systèmes semenciers, à la recherche et à la vulgarisation. - Renforcement des systèmes de contrôle SPS et de qualité. - Soutien à la mobilisation des investissements privés et à la coordination des chaînes de valeur.
Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (CERC)		Permettre la réaffectation rapide des fonds du projet pour répondre aux catastrophes naturelles ou autres situations d'urgence.
Composante 5 : Gestion et coordination du projet		- Fonctionnement de l'unité de gestion du projet et coordination multisectorielle. - Mise en place du système de suivi-évaluation et de gestion de l'information. - Communication, engagement des parties prenantes et mécanisme de gestion des plaintes. - Évaluations du projet et diffusion des résultats.

2.4. ZONES D'INTERVENTION ET FILIERES PRIORITAIRES

La phase 2 du PDACG MPA ciblera deux nouvelles régions (Mamou et Kankan), en plus des deux régions de la phase 1 du PDACG (Kindia et Boke), et concentrera les investissements dans les zones économiques ciblées le long du corridor de développement économique de Simandou.

Les interventions du projet seront axées sur quatre chaînes de valeur (riz, volaille/maïs et fonio) centrées autour des pôles de croissance clés du corridor de Simandou : Kindia, Mamou, Kankan et Forécariah. Ces sites ont été sélectionnés pour leur capacité à favoriser la transformation des chaînes de valeur ciblées. Dans la région de Boké, les activités essentielles de la phase 1 du PDACG seront consolidées.

III. EXIGENCES APPLICABLES

Les activités du PDACG – Phase 2 sont régies par deux cadres référentiels : le cadre réglementaire nationale et les NES de la Banque mondiale.

Une analyse comparative des exigences réglementaires nationales et de la NES 10 en matière de consultations et de mobilisation des parties prenantes, permet d'identifier les points de convergences et les nécessités d'articulation pour garantir une mobilisation effective des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

3.1. EXIGENCES DU CADRE JURIDIQUE NATIONALE

La Loi LN°/2019/0034/AN portant Code de l'environnement de la République de Guinée traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales. Le but de cette participation du public au processus de l'évaluation environnementale et sociale est d'assurer une meilleure prise de décision en permettant au public de la zone concernée par le projet d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer son opinion et de mettre en lumière les valeurs collectives devant être considérées dans la prise de décision relative au projet. Concrètement, cette participation est prise en charge à travers :

a. Accès à l'information dans le cadre des évaluations environnementales

La loi LN°/2019/0034/AN organise une procédure d'évaluation environnementale pour les politiques, plans, programmes et projets susceptibles d'affecter l'environnement ou la santé humaine. Dans ce cadre :

- Les études d'impact environnemental et social (EIES), préalables à l'autorisation des projets, doivent être réalisées pour tout projet à risque environnemental significatif.
- Une publication et divulgation des rapports d'évaluation est prévue par arrêté d'application du Code de l'environnement (procédure administrative d'évaluations environnementales) — ce texte administratif (Arrêté A/2022/1646 et amendements ultérieurs) précise notamment les modalités de diffusion des rapports et des informations liées à l'évaluation.
- Ces dispositions ont pour objet de garantir que les résultats de l'évaluation (rapports d'EIES, analyses des impacts, mesures d'atténuation, etc.) sont accessibles aux autorités administratives compétentes, aux communautés et à toute personne intéressée, conformément aux obligations de transparence et de bonne gouvernance environnementale définies dans le Code de l'environnement.

b. Consultation et participation des parties prenantes

Pour les projets soumis à évaluation :

- La consultation du public et des parties prenantes fait partie intégrante du processus d'évaluation environnementale et sociale. Elle inclut généralement la diffusion des termes de référence, l'organisation de consultations publiques/sessions d'information et la prise en compte des observations des communautés concernées dans le rapport final d'évaluation environnementale et sociale.
- Le Code et ses textes d'application n'ont pas fixé de mécanismes détaillés de consultation dans la loi même, mais renvoient à la procédure administrative d'évaluations environnementales qui, par arrêté, décrit concrètement les étapes de consultation du public et d'intégration des commentaires dans les décisions finales d'autorisation.

3.2. EXIGENCES DE LA NORME ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE N°10¹

La NES 10 « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information » de la Banque mondiale reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet².

La NES n°10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le financement dédié aux projets d'investissement :

- L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES 1 ;
- Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;

¹ CES, NES n°10, « Exigences » § 6 à 9

² Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, première édition, juin 2018

L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

3.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LA LEGISLATION NATIONALE GUINEENNE ET LA NES 5 DE LA BANQUE MONDIALE

Le cadre juridique national guinéen, tel que défini par la Loi LN°/2019/0034/AN portant Code de l'environnement, établit des exigences claires en matière d'accès à l'information et de participation du public dans le cadre des évaluations environnementales et sociales (EIES). Ces exigences visent principalement à renforcer la transparence, la qualité de la prise de décision et la prise en compte des préoccupations des communautés affectées par les projets à risques environnementaux significatifs.

La législation nationale prévoit l'obligation de réaliser des EIES pour les projets susceptibles d'avoir des impacts environnementaux et sociaux importants, ainsi que la publication et la divulgation des rapports d'évaluation, conformément aux textes d'application (notamment l'arrêté A/2022/1646 et ses amendements). Elle garantit ainsi l'accès du public et des autorités aux informations techniques pertinentes et organise la consultation des parties prenantes comme une composante intégrée du processus d'autorisation environnementale.

Toutefois, ces dispositions demeurent principalement procédurales et générales. Le Code de l'environnement renvoie largement aux arrêtés d'application pour définir les modalités pratiques de consultation, sans détailler dans la loi elle-même les mécanismes, la fréquence, le calendrier, ni les catégories spécifiques de parties prenantes à consulter. La participation est donc encadrée, mais avec une marge d'interprétation administrative importante.

En synthèse, si le cadre juridique national guinéen est globalement aligné dans ses principes avec ceux de la NES 10 en matière d'accès à l'information et de participation du public, il reste moins précis et moins prescriptif sur les modalités opérationnelles et la profondeur de l'engagement des parties prenantes. Surtout, les dispositions réglementaires nationales limitent l'implication et la consultation des parties prenantes à la procédure d'évaluation environnementale et sociale. Dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale, l'application de la N 10 implique donc un renforcement des pratiques nationales, notamment en matière de planification des consultations, d'inclusion des parties affectées et des groupes vulnérables, de maintien de la mobilisation des parties durant toutes les étapes de mise en œuvre et de traçabilité des processus participatifs.

3.4. EXIGENCES APPLICABLE A LA PHASE 2 DU PDACG EN MATIERE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

La Phase 2 du PDACG rendra publiques les informations sur le Projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les effets potentiels, ainsi que les opportunités qu'il pourrait offrir. Il donnera aux parties prenantes un accès le plus tôt possible, aux informations essentielles suivantes, ceci avant toute intervention pour la mise en œuvre d'un sous-projet sur le terrain, et selon un calendrier qui planifie des consultations approfondies et transparentes avec les parties prenantes sur les sous-projets. Dans le cadre de la phase 2 du PDACG, les informations à vulgariser auprès des parties prenantes porteront, sans être limitatif, sur :

- L'objet, la nature et l'envergure du Projet et des sous-projets ;
- La durée de mise en œuvre des activités ;
- Les impacts, risques et effets potentiels du Projet et de chaque sous-projet sur les communautés locales riveraines ;
- Les mesures proposées pour les prévenir ou les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises, la démarche envisagée pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités éventuelles de leur participation ;
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications, les comptes rendus et les feedbacks de ces réunions, etc. ;
- Les procédures de recours (processus de dépôt et de résolution des plaintes dont celles liées aux EAS/HS).

Par ailleurs, les dispositions en matière de diffusion de l'information et de mobilisation des parties prenantes sont aussi rappelées dans la *Norme environnementale et sociale 10 : Mobilisation des parties prenantes et information*.

Cette norme reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet.

La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet.

La NES 10 s'applique à tous les projets financés par la Banque au moyen du Financement de projets d'investissement. L'Emprunteur mettra en place un processus de mobilisation des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Aux fins de la présente NES, le terme « partie prenante » désigne les individus ou les groupes qui :

- a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet); et
- b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

3.5. LES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DE LA PHASE 2 DU PDACG

1) Risques environnementaux

Le projet prévoit de développer les secteurs agricoles du riz et du fonio en soutenant la transition des exploitations familiales vers l'agriculture commerciale dans les agropoles de Forécariah, Kindia, Mamou et Kankan. Cela comprend la réhabilitation des routes rurales, des infrastructures des marchés aux bestiaux, des périmètres irrigués et la création de centres d'agrégation et de logistique. La mise en œuvre de ces activités dans ces zones riches en

biodiversité nécessitera l'extension des terres agricoles au détriment de la végétation existante et des habitats fauniques.

De plus, l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides, ainsi que des pratiques agricoles non durables, entraîneraient une dégradation substantielle de l'environnement par la déforestation, l'érosion des sols, la pollution de l'eau et de l'air, la perte de biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

Des risques importants pour la santé et la sécurité au travail seront également observés. En outre, la promotion du secteur avicole serait source de risques environnementaux et d'impacts négatifs, tels que la production de grandes quantités de déchets avicoles qui émettront des gaz à effet de serre comme le méthane et l'oxyde nitreux, l'utilisation de grandes quantités d'eau et l'utilisation de pesticides et d'engrais pour produire des aliments pour volailles, ce qui polluera les sols et affectera la microfaune et la microflore.

Outre ces risques et impacts négatifs, la mise en œuvre de mesures d'atténuation serait complexe et nécessiterait des ressources techniques et humaines considérables en raison des connaissances limitées des institutions chargées de la mise en œuvre en matière sur les exigences du Cadre environnemental et social (CES).

Le risque environnemental du projet est évalué comme substantiel à la préparation du projet en raison du type et de l'ampleur des activités, de la sensibilité environnementale de la zone couverte par le projet, ainsi que de la capacité limitée de l'emprunteur à mettre en œuvre des mesures environnementales et sociales selon les exigences du CES.

2) Risques sociaux

La zone du projet étant essentiellement rurale, avec un taux de pauvreté de 48 % et 57 % des ménages dépendant de l'agriculture, dont 90 % pratiquent une agriculture de subsistance, ces conditions augmentent la vulnérabilité aux impacts liés au projet et réduisent la capacité d'adaptation. Les femmes et les jeunes, qui constituent la majorité de la main-d'œuvre agricole, sont confrontés à des obstacles structurels en matière d'accès à la terre, au financement, à l'alphabétisation, aux actifs productifs et au marché, ce qui les rend disproportionnellement touchés par toute perturbation ou exclusion des bénéfices du projet.

Les activités du projet telles que la réhabilitation des routes rurales, le développement d'agropoles et de périmètres hydro-agricoles, la construction d'infrastructures économiques (marchés et laboratoires), nécessiteront l'acquisition de terres, des restrictions sur l'utilisation des terres et des changements dans l'accès aux ressources naturelles, ce qui pourrait entraîner des déplacements économiques ou physiques. Pour certaines infrastructures, le risque de réinstallation est déjà confirmé au moment de la phase 1 du projet.

La création d'agropoles peut entraîner plusieurs risques : accaparement des terres si la procédure d'acquisition foncière n'est pas correctement réglementée, accaparement de l'eau, perte d'itinéraires pour les éleveurs ou augmentation des conflits entre les communautés, les petits exploitants et le secteur privé.

La sélection des bénéficiaires pour les subventions de contrepartie peut également soulever des préoccupations en matière d'exclusion, d'équité et de transparence dans la procédure de sélection, ce qui peut donner lieu à des plaintes.

En outre, le lien entre les activités du projet et le corridor minier peut accroître la concurrence pour les terres, l'afflux de population et les externalités environnementales qui affectent la

santé, la sécurité (y compris les risques liés à l'exploitation et aux abus sexuels) et les moyens de subsistance des communautés.

Les contraintes en matière de capacités institutionnelles contribuent également au risque en raison de l'expérience limitée du ministère de l'Agriculture et de la Commission nationale d'indemnisation dans la mise en œuvre des exigences du CES.

Le risque social du projet est évalué comme substantiel à la préparation du projet, en raison de la nature des activités, de l'ampleur des interventions, de la répartition géographique sur cinq régions et du contexte socio-économique marqué par une forte pauvreté.

3) Risque d'exploitation et d'abus sexuels/de harcèlement sexuel (EAS/HS)

Les cinq régions ciblées ont une présence institutionnelle limitée, une surveillance faible et un accès limité aux canaux de signalement ou aux services d'aide aux survivantes, ce qui augmente l'exposition à l'EAS/HS, en particulier dans les zones reculées où les systèmes de protection communautaire sont limités.

Les niveaux élevés de pauvreté et la dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance augmentent la vulnérabilité, en particulier pour les femmes et les jeunes, qui constituent la majeure partie de la main-d'œuvre agricole et qui n'ont souvent pas accès à la terre, au financement et à la prise de décision. Cela augmente les risques d'exploitation et de harcèlement sexuel liés à l'accès aux avantages du projet, tels que les subventions, la formation et l'emploi.

Les procédures de sélection des subventions n'étant pas encore définies, des mesures telles que la parité hommes-femmes dans le recrutement, des critères d'éligibilité transparents et une forte implication des parties prenantes seront essentielles. Les travaux de génie civil, notamment la réhabilitation des routes, les projets d'irrigation, les centres logistiques et autres constructions, peuvent générer un afflux moyen à important de travailleurs temporaires, principalement masculins, ce qui peut intensifier les déséquilibres de pouvoir et accroître les risques d'exploitation sexuelle des femmes et des filles locales, ainsi que le harcèlement des travailleuses.

La faible application des codes de conduite et la supervision limitée des entrepreneurs augmentent encore les risques. Le contexte général de violence sexiste en Guinée amplifie les préoccupations : taux élevés de violence conjugale et sexuelle, mariages précoces et mutilations génitales féminines (MGF), combinés à une sous-déclaration généralisée due à la stigmatisation et à des services juridiques, psychosociaux et médicaux limités.

Les zones rurales sont confrontées à des systèmes d'orientation particulièrement faibles. Les enseignements tirés des projets passés financés par la Banque mondiale (GUEST ; SWEDD ; et le projet d'éducation récemment clôturé) montrent l'existence d'un rapport de force persistant entre les travailleurs des projets et les bénéficiaires.

Le projet présente des risques substantiels d'EAS/HS en raison de son ampleur, de son contexte rural et de ses liens avec le corridor minier qui attire un afflux important de demandeurs d'emploi.

IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

La Phase 2 du PDACG sera mise en œuvre dans les quatre (4) régions (Kindia, Mamou, Kankan et Boké). Les principales parties prenantes du projet sont constituées des parties qui seront potentiellement affectées par les sous-projets, et des autres parties prenantes, qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (autres parties concernées).

Aux fins d'un engagement et d'une mobilisation, les parties prenantes du PDACG Phase 2 sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

Les parties prenantes listées dans la sous-section 4.1 sont identifiées sur la base des acteurs impliqués dans le PDACG Phase 2 et complétées par les consultations qui ont permis, au fur et à mesure de leur tenue des consultations, d'identifier d'autres parties prenantes. Leur identification et l'analyse de leurs besoins se poursuivront et évolueront certainement au cours des différentes ultérieures du projet.

4.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Selon la NES 10, le terme « partie prenante » se réfère aux personnes ou aux groupes qui : (a) sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet (les parties affectées par le projet) ; et (b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties intéressées)³.

À ce jour, les parties prenantes identifiées dans le cadre du PDACG Phase 2 sont constituées d'individus, de groupes d'individus et d'entités ou d'organisations appartenant aux trois (3) catégories de parties prenantes suivantes : les parties prenantes touchées, les groupes défavorisés ou vulnérables et les autres parties prenantes intéressées.

Elles sont constituées des catégories suivantes :

1. Autorités régionales et préfectorales : Gouverneurs, préfets et leurs services chargés de la coordination administrative au niveau régional et préfectoral ;
2. Services techniques décentralisés et déconcentrés : Directions régionales et préfectorales, incluant : l'Administration du Territoire, l'Agriculture et l'Élevage, l'Environnement, l'Action Sociale, la Santé, l'Éducation, le Commerce et l'Industrie, les Bureaux Techniques de Gestion des Ressources (BTGR) et les Services de Planification et Gestion des Ressources (SPGR) ;
3. Autorités locales et populations des communes urbaines et rurales concernées : Maires, chefs de quartiers/districts, chefs de villages et populations directement touchées par les activités du PDACG.
4. Groupements et associations de femmes et de jeunes, y compris les jeunes migrants : Structures communautaires formelles ou informelles impliquées dans la production, la transformation et la commercialisation agricole.
5. Leaders d'opinion : Femmes influentes, jeunes leaders, sages et autorités religieuses reconnues pour leur rôle de relais dans les communautés.
6. Bénéficiaires des sous-projets Matching-Grant de la phase 1 du PDACG : producteurs, transformateurs ou associations ayant reçu un financement pour renforcer la filière.

³ NES n°10, § 4 "Champ d'application"

7. Organisations interprofessionnelles (OIP) et organisations faïtières : regroupements d'acteurs de filières spécifiques (fonio, avicole) reconnus par le PDACG pour la coordination et l'appui technique.
8. Chambres régionales et préfectorales de l'agriculture : Institutions publiques locales représentant les intérêts des producteurs et encadrant les filières agricoles.
9. Personnes en situation de handicap : acteurs ou bénéficiaires nécessitant des mesures spécifiques d'inclusion dans les activités du projet.
10. Personnes non détentrices de terres : exploitants agricoles ou éleveurs sans propriété foncière formelle, potentiellement vulnérables aux impacts fonciers.
11. Organisations non gouvernementales (ONG) locales opérant dans les zones cibles, pouvant fournir un appui technique ou social.
12. Producteurs et éleveurs isolés : Acteurs individuels non affiliés à des associations ou groupements, mais actifs dans les filières ciblées par le PDACG.

Les sections ci-dessous présentent aillent les parties prenantes clés.

IV.2 Parties touchées par le projet

Encadré 1 : Parties touchées par le projet

Les « **Parties touchées par le projet** », selon la NO 5.1. de la NES 10, désignent *les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales.*

Au regard des activités envisagées par le PDACG Phase 2, les parties prenantes susceptibles d'être directement touchées par le projet pourraient se composer de celles qui suivent :

- Les agriculteurs familiaux et petits producteurs (riziculteurs dans les périmètres irrigués et zones pluviales)
- Les éleveurs de volaille
- Les organisations faïtières
- Les communautés/Habitants situés à proximité des infrastructures.
- Les usagers des infrastructures hydro-agricoles et des routes rurales
- Les populations riveraines des périmètres aménagés ou éleveurs transhumants
- Les entreprises agro-industrielles et PME locales impliquées dans le conditionnement, stockage, transformation et logistique
- Les travailleurs du projet (emplois directs dans la construction, la transformation et la logistique)

4.2.1. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les recherches documentaires et les résultats obtenus des enquêtes de terrain ont également montré par ailleurs que la catégorie des « parties touchées par le projet » ci-dessus décrite

peut inclure des **individus ou ménages vulnérables et/ou marginalisés**. Et que, si rien n'est fait, ces catégories d'individus ou de ménages risquent de devenir plus vulnérables par les actions et les effets du projet.

Ci-dessus la liste indicative de la catégorie des « *individus ou groupes défavorisés ou vulnérables* »

Encadré 2 : Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les « **individus ou groupes défavorisés ou vulnérables** », selon le cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, désignent des individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des impacts du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ ou d'une assistance particulières. À cet égard, il faudra tenir compte de considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, y compris dans les cas où ceux-ci pourraient être séparés de leur famille, de leur communauté ou d'autres individus dont ils dépendent.

En général, cette catégorie de partie prenante n'a pas les moyens de faire entendre ses préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du projet et, pour lesquelles également des efforts d'engagements spéciaux pourraient être nécessaires pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

Dans le contexte du PDACG Phase 2, les personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes sont les groupes et les individus qui ont :

- un accès limité ou informel à la terre (droits d'usage mais rarement de propriété)
- un accès restreint au crédit, aux intrants et aux équipements
- une forte charge de travail domestique non rémunérée
- une faible représentation dans les instances de décision (coopératives, comités fonciers).

A ces groupes, s'ajoutent :

- les femmes et les jeunes ruraux sans emploi ou sous-employés
- les petits exploitants agricoles et éleveurs pauvres
- les ménages affectés par l'acquisition de terres
- les personnes à faible revenu qui dépendent des ressources naturelles locales ou de l'agriculture de subsistance
- les personnes en situation de handicap
- les veuves, ménages dirigés par des femmes, personnes âgées isolées
- les travailleurs journaliers, informels et saisonniers
- Les jeunes migrants internes
- les personnes vulnérables face aux violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et/ou abus sexuel/harcèlement sexuel (EAS/HS), de violence physique, etc.

4.2.2. Autres parties concernées

Cette catégorie de parties prenantes concerne les acteurs qui ne sont pas forcément touchés par les effets directs du projet, mais qui sont tout de même intéressés voire interpellés par les actions du PDACG Phase 2 et manifestent leur intérêt pour le projet.

Ces acteurs ont des rôles et responsabilités dans le secteur de l'éducation ou d'autres secteurs transversaux, ce qui justifie leur implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Il faut noter que certains de ces acteurs peuvent avoir un impact énorme (positive ou négative) sur l'avancement et la mise en œuvre du projet.

Encadré 3 : Autres parties concernées du projet

Les « **autres parties concernées** », selon la NES 10, désignent tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. Dans le contexte de la Phase 2 du PDACG, ce sont les acteurs suivants :

- Partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- Directions et Services centraux des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage (DNA, SERPROCA/FE, DNGR, DNFR, DNAPA, DNAVDS, etc.)
- Ministères sectoriels tels que le commerce, l'industrie,
- Agences publiques et structures de promotion (APIP, AGUIPEX, AGEE, ANAFIC, etc...)
- Institutions financières (FGPE, FODA)
- Autorités régionales et préfectorales
- Services techniques déconcentrés
- Collectivités territoriales
- Organisations professionnelles et interprofessions
- Organisations de femmes et de jeunes
- Communautés locales
- Organisations de la société civile locale
- Chefferies traditionnelles détentrices des droits coutumiers
- Autorités locales (Notables et sages) ;
- Acteurs du secteur privé et des chaînes de valeur
- Institutions de recherche et de formation
- Contractants ou sous-contractants (Secteur privé)
- Médias et leaders d'opinion locaux.

Tableau 2 : Identification et classification des parties prenantes

Catégorie de parties prenantes	Acteurs constitutifs	Description Mission / Rôles
Parties touchées par le projet	- Agriculteurs familiaux et petits producteurs (riz, fonio, volaille/maïs) - Usagers des infrastructures hydro-agricoles et routes rurales	- Produire et vendre des cultures - Exploiter les investissements réalisés dans le cadre du projet (zones hydro-agricoles, équipements de stockage, etc.) - Utiliser durablement les aménagements hydro-agricoles, routes et installations logistiques - Participer aux formations et programmes d'agrégation
	- Éleveurs de volaille	- Produire de la volaille selon les standards sanitaires et nutritionnels, et vendre la production ; - Accéder aux aliments pour animaux et aux services vétérinaires
	- Entreprises agro-industrielles et PME locales	- Transformer, conditionner, stocker et commercialiser les produits - Respecter les normes SPS et de qualité
	- Travailleurs du projet (construction, logistique, transformation)	- Contribuer à la mise en œuvre du projet selon les standards SST et normes de qualité
Individus / groupes vulnérables	- Femmes rurales, jeunes ruraux sans emploi ou sous-employés	- Participer aux filières inclusives et programmes de formation
	- Petits exploitants agricoles et éleveurs pauvres	- Participer à la production et commercialisation avec soutien technique et financier
	- Ménages affectés par acquisition de terres	- Obtenir compensation adéquate et réinstallation si nécessaire.
	- Personnes à faible revenu dépendant de l'agriculture de subsistance	- Maintenir leurs moyens de subsistance malgré les changements induits par le projet
	- Personnes en situation de handicap, veuves, personnes âgées isolées	- Participer à la vie économique locale et accéder aux services du projet
	- Travailleurs journaliers, informels et saisonniers	- Participer aux activités agricoles et logistiques saisonnières.
	- Personnes vulnérables face aux VBG/EAS/HS	- Être protégées et informées sur leurs droits et recours.

Catégorie de parties prenantes	Acteurs constitutifs	Description Mission / Rôles
Autres parties concernées	- Partenaires techniques et financiers (Association internationale de développement (IDA))	- Fournir le financement, - Assurer la supervision, l'appui stratégique et le contrôle de conformité
	- Ministère de l'Agriculture et ministères sectoriels	- Mise en œuvre des politiques agricoles et agro-industrielles. - Coordination technique et suivi des interventions.
	- Agences publiques et structures de promotion (APIP, AGUIPEX, FODA, ANAFIC)	- Faciliter l'investissement privé, subventions, garanties et appui aux PME.
	- Autorités régionales et préfectorales, services techniques déconcentrés	- Superviser et suivre la mise en œuvre locale.
	- Collectivités territoriales	- Gérer les ressources locales et impliquer les citoyens
	- Organisations professionnelles et interprofessionnelles	- Représenter les intérêts des filières et faciliter la coordination.
	- Communautés locales	- Participer aux activités et surveiller les impacts du projet.
	- Organismes de la société civile locale	- Suivre le respect des droits et protéger contre les risques sociaux
	- Chefferies traditionnelles	- Fournir la légitimité sociale et faciliter l'accès aux terres.
	- Acteurs du secteur privé et chaînes de valeur	- Investir et opérer dans le projet tout en respectant normes et réglementations.
	- Institutions de recherche et de formation	- Apporter expertise technique et innovation dans les filières.
	- Contractants / sous-contractants (secteur privé)	- Exécuter les travaux et services selon les normes du projet.
	- Médias et leaders d'opinion	- Diffuser l'information, sensibiliser et renforcer la transparence

IV.3 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique de collecte et d'analyse de données qualitatives visant à identifier les personnes, groupes et entités dont les intérêts doivent être pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre du PDACG Phase 2. Cette analyse permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes.

Après l'identification des parties prenantes, il est essentiel d'analyser leurs liens avec les interventions du projet, leurs intérêts, leur capacité à influencer le succès ou l'échec, et les frictions potentielles entre elles. L'objectif est de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement, de prévoir les relations probables avec le projet et de définir les méthodes de mobilisation, consultation, communication et sensibilisation adaptées pour chaque groupe pendant la durée du projet.

4.3.1. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes.

L'analyse est basée sur :

- **Intérêt** : Niveau d'engagement ou d'importance accordée au projet (Aucun, Faible, Moyen, Élevé), évalué en fonction des attentes exprimées lors des consultations (e.g., préoccupations sur l'accès au financement, à la terre, aux infrastructures, et aux emplois ; recommandations pour l'inclusion, la transparence et la durabilité).
- **Pouvoir** : Capacité d'influence (positive ou négative) sur le projet (Aucun, Faible, Moyen, Élevé), avec la zone d'influence (Locale, Régionale, Nationale, Internationale) et le type (Économique, Social, Politique), tirés des rôles et impacts potentiels décrits dans les documents (exemple : risques E&S substantiels comme les conflits fonciers, VBG, réinstallation ; opportunités comme la création d'emplois et l'amélioration de la productivité).

Les niveaux varient selon les composantes du projet (e.g., infrastructures, soutien privé, environnement propice). Le tableau suivant fournit une analyse des parties prenantes du projet.

Tableau 3 : Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Catégorie de parties prenantes	Acteurs constitutifs	Description Mission / Rôles	Intérêts / attentes	Pouvoir
Parties touchées par le projet	-Agriculteurs familiaux et petits producteurs (riz, fonio, volaille/maïs) - Usagers des infrastructures hydro-agricoles et routes rurales	-Produire et vendre des cultures et animaux -Exploiter les investissements réalisés dans le cadre du projet (12 400 ha de zones hydro-agricoles, équipements de stockage, etc.) -Utiliser durablement les aménagements hydro-agricoles, routes et installations logistiques -Participer aux formations et programmes d'agrégation	Élevé - Amélioration de la productivité agricole via l'accent à la terre, aux intrants et au conseil agricole ; - Augmentation des moyens de subsistance des agricultures et producteurs familiaux - Raccourcissement des distances et des délais entre les zones de production et les zones de commercialisation - Création d'emplois durables ; - Gestion des risques E&S pendant les travaux (déboisement, pollution, réinstallation) ; - Inclusion dans le processus de mise en œuvre du PDACG pour exprimer préoccupations (accès au foncier, VBG) et recommandations (sensibilisation, formation technique).	Moyen - Influence locale et régionale via participation communautaire et plaintes (MGP) ; - Type Économique (productivité) et Social (inclusion femmes/jeunes) ; - Zone Locale/Régionale.
	-Éleveurs de volaille	-Produire de la volaille selon les standards sanitaires et nutritionnels -Accéder aux aliments pour animaux et aux services vétérinaires	Élevé -Soutien à l'élevage via chaînes de valeur (volaille/maïs) ; -Accès au financement et intrants ; renforcement des normes SPS ; -Atténuation des risques (pollution, santé communautaire) ; -Emplois durables pour jeunes et	Moyen - Influence régionale via organisations d'éleveurs ; - Type Économique (chaînes de valeur) et Social (conflits agriculteurs-éleveurs) ; - Zone Régionale.

			femmes.	
	- Entreprises agro-industrielles et PME locales	- Transformer, conditionner, stocker et commercialiser les produits - Respecter les normes SPS et de qualité	Élevé - Soutien à l'investissement privé (subventions, garanties) ; - Accès aux marchés via infrastructures ; - Respect des normes (SPS, qualité) ; - Mobilisation de capitaux privés ; - Atténuation des risques (conflits sociaux).	Élevé - Influence nationale via chaînes de valeur et investissements ; - Type Économique (transformation, export) ; - Zone Régionale/Nationale.
	- Travailleurs du projet (construction, logistique, transformation)	- Contribuer à la mise en œuvre du projet selon les standards SST et qualité	Élevé - Emplois locaux durables ; - Respect des normes SST ; - Protection contre VBG/EAS/HS ; - Formation et inclusion (jeunes, femmes) ; - Accessibilité du MGP	Faible - Influence locale via main-d'œuvre ; - Type Social (SST, inclusion) ; - Zone Locale.
Individus / groupes vulnérables	- Femmes rurales, jeunes ruraux sans emploi ou sous-employés, jeunes migrants	- Participer aux filières inclusives et programmes de formation	Élevé - Accès équitable au foncier, financement et emplois ; - Protection contre inégalités genre et VBG ; - Inclusion dans consultations ; - Renforcement capacités (formation entrepreneuriale).	Faible - Influence locale via groupes communautaires ; - Type Social (genre, inclusion) ; - Zone Locale.
	- Petits exploitants agricoles et éleveurs pauvres	- Participer à la production et commercialisation avec soutien technique et financier	Élevé - Accès aux intrants, marchés et financements adaptés ; - Atténuation pauvreté et vulnérabilité climatique ; - Participation inclusive sans élites capture.	Faible - Influence locale via associations ; - Type Économique (subsistance) et Social (résilience) ; - Zone Locale.

	-Ménages affectés par acquisition de terres	-Obtenir compensation adéquate et réinstallation si nécessaire	Élevé - Indemnisation juste et rapide (PAR) ; - Prévention des conflits en cas de réinstallation involontaire ; - Consultation sur impacts fonciers ; - Maintiens des moyens de subsistance.	Moyen - Influence locale via MGP et consultations ; - Type Social (conflits fonciers et réinstallation) ; - Zone Locale.
	-Personnes à faible revenu dépendant de l'agriculture de subsistance	-Maintenir leurs moyens de subsistance malgré les changements induits par le projet	Élevé - Protection contre impacts E&S (pollution, biodiversité) ; - Accès aux opportunités sans exclusion ; - Sensibilisation en langues locales.	Faible - Influence locale ; - Type Économique (subsistance) ; - Zone Locale.
	-Personnes en situation de handicap, veuves, personnes âgées isolées	-Participer à la vie économique locale et accéder aux services du projet	Élevé - Inclusion spécifique (adaptations infrastructures) ; - Accès aux emplois et formations ; - Protection vulnérabilités.	Faible - Influence locale via ONG ; - Type Social (inclusion) ; - Zone Locale.
	-Travailleurs journaliers, informels et saisonniers	-Participer aux activités agricoles et logistiques saisonnières.	Élevé - Emplois journaliers et saisonniers ; respect SST ; - Inclusion dans Matching Grants ; - Atténuation risques (travail enfants).	Faible - Influence locale ; - Type Économique (emplois) ; - Zone Locale.
	-Personnes vulnérables face aux VBG/EAS/HS	-Être protégées et informées sur leurs droits et recours.	Élevé - Prévention et prise en charge VBG ; - Sensibilisation et MGP accessible ; - Inclusion femmes/jeunes.	Faible - Influence locale via OPROGEM ; - Type Social (protection) ; - Zone Locale.

Autres parties concernées	-Partenaires techniques et financiers (Association internationale de développement (IDA)	- Fournir le financement, · Assurer la supervision, l'appui stratégique et le contrôle de conformité	Élevé -Alignement sur AgriConnect et Simandou 2040 ; -Conformité NES (du fait des risques substantiels E&S du PDACG Phase 2) ; -Maximisation financements développement ; -Suivi résultats (productivité, emplois).	Élevé -Influence internationale via financement/supervision ; - Type Économique/Politique ; -Zone Nationale/Internationale.
	-Ministère de l'Agriculture et ministères sectoriels	- Mise en œuvre des politiques agricoles et agro-industrielles. · Coordination technique et suivi des interventions.	Élevé -Renforcement institutions ; -Coordination Phase 2 (agropoles) ; atténuation risques macroéconomiques ; -Intégration genre/climat.	Élevé -Influence nationale via politiques ; - Type Politique/Économique ; -Zone Nationale.
	-Agences publiques et structures de promotion (APIP, AGUIPEX, FODA, ANAFIC)	- Faciliter l'investissement privé, subventions, garanties et appui aux PME.	Élevé -Mobilisation capitaux privés ; -Soutien PME ; -Promotion des exportations (fonio)	Moyen -Influence nationale via promotion ; - Type Économique ; -Zone Nationale.
	-Autorités régionales et préfectorales, services techniques déconcentrés	-Superviser et suivre la mise en œuvre locale.	Élevé -Implication suivi local ; -Respect clauses E&S ; -Information des parties prenantes sur les contraintes du projet ; -Accessibilité du MGP	Moyen -Influence régionale via supervision ; - Type Politique/Social ; -Zone Régionale.
	-Collectivités territoriales	-Gérer les ressources locales et impliquer les citoyens	Élevé -Conception et gestion durable des infrastructures ; -Inclusion des citoyens ; -Prévention des conflits (foncier, sociaux).	Moyen -Influence locale via gestion ressources ; type Social/Politique ; zone Locale.
	-Organisations	-Représenter les intérêts des	Élevé	Moyen

	professionnelles et interprofessionnelles	filières et faciliter la coordination.	- Soutien filières (riz, fonio) ; - Agrégation des producteurs ; - Facilitation de l'accès marchés ; - Renforcement des capacités.	- Influence régionale via représentation ; - Type Économique ; - Zone Régionale.
	- Communautés locales	- Participer aux activités et surveiller les impacts du projet.	Élevé - Emplois locaux ; atténuation impacts E&S ; - Consultations inclusives (langues locales).	Moyen - Influence locale via participation ; - Type Social ; - Zone Locale.
	- Organismes de la société civile locale	- Suivre le respect des droits et protéger contre les risques sociaux	Élevé - Transparence ; - Protection des personnes et groupes vulnérables ; - Suivi E&S (VBG, travail enfants) ; - Accessibilité du MGP.	Moyen - Influence locale/nationale via plaidoyer ; - Type Social ; - Zone Locale/Régionale.
	- Chefferies traditionnelles	- Fournir la légitimité sociale et faciliter l'accès aux terres.	Élevé - Légitimité sociale ; - Médiation foncière ; - Inclusion coutumes ; - Prévention conflits.	Élevé - Influence locale via autorité coutumière ; - Type Social/culturel ; - Zone Locale.
	- Acteurs du secteur privé et chaînes de valeur	- Investir et opérer dans le projet tout en respectant normes et réglementations.	Élevé - Opportunités investissements ; - Réduction risques ; - Normes SPS ; - Chaînes de valeur inclusives.	Élevé - Influence nationale via investissements ; - Type Économique ; - Zone Nationale.
	- Institutions de recherche et de formation	- Apporter expertise technique et innovation dans les filières.	Élevé - Innovation (agriculture intelligente climat) ; - Formation des producteurs ; - Recherche (IRAG, ANPROCA-FE).	Moyen - Influence nationale via expertise ; - Type Économique/Social/académique ; - Zone Nationale.
	- Contractants / sous-	- Exécuter les travaux et services	Élevé	Moyen

	contractants (secteur privé)	selon les normes du projet.	- Contrats travaux (infrastructures) ; - Respect clauses E&S ; - Emplois locaux (HIMO).	- Influence régionale via exécution ; - Type Économique ; - Zone Régionale et Nationale.
	- Médias et leaders d'opinion	- Diffuser l'information, sensibiliser et renforcer la transparence	Élevé - Diffusion infos projet ; - Sensibilisation (IEC) ; - Transparence consultations ; - Suivi public.	Moyen - Influence nationale via communication ; - Type Social/Politique ; - Zone Nationale.

4.3.2. Identification des groupes défavorisés, marginaux ou vulnérables

L'expression défavorisé ou vulnérable désigne des individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des impacts du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. À cet égard, sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes, et se fondant sur l'analyse d'Influence et d'Intérêt, les personnes et groupes défavorisés, marginaux ou vulnérables sont identifiés en raison de leur exposition accrue aux risques environnementaux, sociaux et économiques (tels que l'accès limité aux ressources, la vulnérabilité aux chocs climatiques, les inégalités de genre, la pauvreté rurale, ou les impacts potentiels du projet comme la réinstallation involontaire).

Ces groupes sont classés par catégories thématiques pour plus de clarté.

Dans le cadre de la Phase 2 du PDACG, ces personnes et groupes peuvent inclure, sans s'y limiter, ceux figurant dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Personnes et groupes vulnérables identifiés

Facteurs principaux	Groupes / Personnes vulnérables	Description / Caractéristiques principales	Risques principaux associés
Genre et âge	Femmes rurales	- 55 % de la main-d'œuvre agricole, - Accès limité à la terre, financement, intrants et services agricoles - Vulnérabilité liée au statut matrimonial (veuves et célibataires)	- Féminisation et approfondissement de la pauvreté rurale - Insécurité alimentaire des ménages - Insécurité foncière et conflits - Absence de protection sociale - Exposition accrue aux VBG - Exploitation économique
	Jeunes ruraux (sans emploi ou sous-employés)	- Faible accès aux opportunités d'emploi durable, - Risque de migration forcée	- Chômage, sous-emploi, exclusion des chaînes de valeur
	Jeunes migrants	- Instabilité économique et sociale, - Accès limité aux terres et ressources	- Marginalisation, conflits sociaux, exclusion des opportunités
Économiquement vulnérables	Petits exploitants agricoles et éleveurs pauvres	- Dépendance à l'agriculture de subsistance, - Faible productivité	- Chocs climatiques, pertes post-récolte, exclusion du financement
	Personnes à faible revenu	- Ménages ruraux pauvres,	- Insécurité alimentaire,

Facteurs principaux	Groupes / Personnes vulnérables	Description / Caractéristiques principales	Risques principaux associés
	dépendant de l'agriculture	- Insécurité alimentaire	- Vulnérabilité aux inondations et changements climatiques
	Travailleurs journaliers, informels et saisonniers	- Emplois précaires, - Absence de protection sociale	- Risques SST, - Instabilité des revenus, - Exclusion aux formations
	Non-propriétaires terriens	- Absence de droits fonciers sécurisés	- Exclusion des opportunités agricoles, conflits fonciers
	Producteurs et éleveurs isolés	- Marginalisation géographique	- Accès limité aux infrastructures, marchés et services
Groupes sociaux et de santé	Personnes en situation de handicap	- Difficultés d'accès aux infrastructures et opportunités	- Exclusion physique et sociale des activités et bénéfices du projet
	Veuves	- Isolement social, - Dépendance aux ressources communautaires	- Vulnérabilité économique et sociale accrue
	Personnes âgées isolées	- Isolement, - Dépendance accrue	- Vulnérabilité économique, - Exclusion aux opportunités
	Jeunes filles mères	- Marginalisation - Accès limité aux infrastructures et opportunités - Absence de protection sociale	- Vulnérabilité sociale et économique - Exclusion sociale des activités et opportunité du projet - Accès limité aux infrastructures
	Personnes vulnérables face aux VBG / EAS / HS	- Exposition accrue aux violences sexuelles (femmes, jeunes, migrants, travailleurs)	- Exploitation, abus et harcèlement sexuels liés aux travaux et migrations de main-d'œuvre
	Analphabètes	- Limites dans l'accès à l'information et aux formations	- Exclusion des opportunités de sous-projets et de renforcement de capacités
Impactés directement par le projet	Ménages affectés par acquisition de terres / réinstallation involontaire	- Risque de perte de terres, biens ou moyens de subsistance due aux infrastructures (routes, aménagements)	- Perte de moyens de subsistance, - Conflits sociaux, - Réinstallation involontaire

3.1.1 Mesures de prise en compte des groupes vulnérables

Pour assurer une mobilisation inclusive et conforme à la NES 10, plusieurs mesures spécifiques sont prévues pour les groupes et personnes vulnérables.

D'abord, une cartographie actualisée et participative des groupes vulnérables sera réalisée dans les zones d'intervention du PDACG Phase 2, en s'appuyant sur des enquêtes ciblées pour identifier précisément les non-propriétaires, migrants et personnes handicapées.

Ensuite, les consultations seront adaptées et inclusives : des focus groups dédiés seront organisés par catégorie (femmes, jeunes, handicapés), en langues locales (Malinké, Poular, Soussou) et avec des formats accessibles (audio pour analphabètes, supports adaptés pour handicapés), tout en respectant les contraintes horaires des femmes, veuves et des agriculteurs.

Par ailleurs, la diffusion de l'information sera rendue équitable grâce à des supports multimodaux simplifiés (affiches illustrées, radio communautaire, SMS, braille/audio), priorisant les messages sur l'accès au foncier, les opportunités de financement et de formation, ainsi que la prévention des VBG/EAS/HS. Ces campagnes seront relayées par des ONG locales et chefferies traditionnelles pour atteindre les populations isolées.

En outre, l'inclusion active des vulnérables sera garantie dans les opportunités du projet :

- des quotas minimaux (au moins 30 % pour femmes et jeunes) seront appliqués aux formations (techniques agricoles, entrepreneuriat, gestion financière), avec des modalités adaptées (formations mobiles pour saisonniers/migrants) ;
- l'accès au financement sera facilité par des contreparties réduites et des mécanismes simplifiés ; et enfin,
- l'accès au foncier sera sécurisé via des approches participatives et volontaires, en évitant toute acquisition forcée et en protégeant les droits des femmes et non-propriétaires.

Enfin, le Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MNGR) sera rendu opérationnel pour tous les bénéficiaires du projet et notamment les vulnérables. Pour cela, des canaux anonymes et accessibles (SMS, téléphone, facilitateurs locaux) seront renforcés et des comités locaux inclusifs traiteront les plaintes liées à la réinstallation, aux conflits fonciers ou à l'exclusion, et des sensibilisations régulières sur les droits et recours seront conduites.

Le suivi de ces mesures sera intégré aux indicateurs du PMPP, avec des rapports semestriels et une revue annuelle pour ajustements, afin d'assurer une participation effective, une réduction des risques d'exclusion et une appropriation locale durable du projet.

V. RESUME DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

5.1. CONSULTATIONS MENEES ANTERIEUREMENT A LA PREPARATION DU PMPP

A ce jour, les activités de consultation antérieures à la préparation du présent PMPP sont celles engagées par la partie guinéenne et les Partenaires techniques et financiers (PTF) dans le cadre de la préparation de la Phase 2 du PDACG.

Ces activités se résument à des discussions à l'élaboration du nouveau Cadre de Partenariat-Pays 2026-2031 (en préparation au moment de la rédaction de la Note Conceptuelle de Projet) et à l'expression d'intérêt déjà recueillie auprès de quatre grands partenaires (BID, FIDA, AFD, BAD).

Les points clés évoqués dans ces échanges initiaux portent sur :

- Les priorités nationales pour les 5 à 7 prochaines années (proposition guinéenne d'étendre à 7 ans).
- L'alignement sur trois piliers du futur Cadre de Partenariat-Pays : i) gouvernance ; ii) infrastructures de base ; iii) participation accrue du secteur privé.
- Le soutien direct de la Phase 2 aux piliers portant notamment sur le développement des infrastructures physiques, l'élargissement de l'accès au financement, l'amélioration du climat des affaires.

Ces discussions ont impliqué des membres du gouvernement et ont permis de recueillir les priorités nationales pour orienter le partenariat Banque mondiale – Guinée sur la période 2026-2031.

S'agissant de l'expression d'intérêt déjà recueillie auprès des quatre grands partenaires, cela concerne la Banque islamique de développement (BID), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Agence française de développement (AFD) et la Banque africaine de développement (BAD) qui ont déjà manifesté leur vif intérêt pour un partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale pour cette prochaine phase du PDACG, par le biais de cofinancements parallèles.

L'objectif visé est le cofinancement parallèle de la Phase 2 du PDACG et, plus largement, du programme AgriConnect.

Ces partenaires sont déjà impliqués dans des échanges stratégiques pour coordonner leurs appuis, formaliser leurs engagements et maximiser les synergies autour des agropoles, des chaînes de valeur prioritaires (riz, fonio, volaille/maïs) et des infrastructures liées au corridor Simandou, ce qui renforce la viabilité et l'effet de levier du projet.

5.2. CONSULTATIONS MENEES LORS DE LA PREPARATION DU PMPP

5.2.1. Etendue et calendrier des consultations

Outre les rencontres institutionnelles réalisées au niveau central (Conakry), les consultations ont été menées au niveau de trois (3) régions (Kankan, Mamou et Kindia) parmi les quatre (4) régions d'intervention du PDACG – Phase 2 (Kindia, Mamou, Kankan et Boffa).

Cet échantillonnage a couvert six (6) préfectures : Kankan, Mandiana, Mamou, Dalaba, Kindia et Forécariah. Le choix de ces zones a été guidé par des critères discutés à la section 1.3 du chapitre I du présent document. Les langues utilisées lors des différentes rencontres sont : Français, Malinké, Soussou et Poular.

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des consultations menées au sein de ces zones.

Tableau 5 : Calendrier des consultations menées lors de la préparation du PMPP

Mois	Année	Jour	Lieu
Janvier	2026	30	Kankan
Janvier	2026	31	Mandiana
Février	2026	02	Mamou
Février	2026	03	Dalaba
Février	2026	04	Kindia
Février	2026	05	Forécariah
Février	2026	04 au 10	Conakry

5.2.2. Données statistiques des consultations

Le tableau ci-dessous présente le détail sur le nombre de personnes consultées dans les six (6) préfectures (Kankan, Mandiana, Mamou, Dalaba, Kindia et Forécariah) ainsi que celles consultées au niveau central (Conakry).

Tableau 6 : Proportions de personnes consultées par localités, par catégorie de parties prenantes et par sexe

N°	Préfecture/ zone	Catégorie de parties prenantes	Total participant s	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes
1	Kankan	Autres parties concernées	15	15	100 %	0	0 %
		Parties touchées par le projet	16	10	63 %	6	38 %
		Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	6	2	33 %	4	67 %
	Total Kankan		37	27	73 %	10	27 %
2	Mandiana	Autres parties concernées	12	12	100 %	0	0 %
		Parties touchées par le projet	5	5	100 %	0	0 %
		Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	2	0	0 %	2	100 %
	Total Mandiana		19	17	89 %	2	11 %
3	Mamou	Autres parties concernées	12	8	67 %	4	33 %
		Parties touchées par le projet	11	8	73 %	3	27 %
		Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	3	1	33 %	2	67 %
	Total Mamou		26	17	65 %	9	35 %
4	Dalaba	Autres parties concernées	10	10	100 %	0	0 %
		Parties touchées par le projet	14	14	100 %	0	0 %
		Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	22	0	0 %	22	100 %
	Total Dalaba		46	24	52 %	22	48 %
5	Kindia	Autres parties concernées	15	12	80 %	3	20 %
		Parties touchées par le projet	6	6	100 %	0	0 %
		Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	5	3	60 %	2	40 %
	Total Kindia		26	21	81 %	5	19 %
6	Forécariah	Autres parties concernées	7	7	100 %	0	0 %
		Parties touchées par le projet	3	3	100 %	0	0 %
		Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	10	2	20 %	8	80 %
	Total Forécariah		20	12	60 %	8	40 %
7	Conakry	Autres parties concernées	21	18	86 %	3	14 %
	Total Conakry		21	18	86 %	3	14 %

Total général	195	136	70 %	59	30 %
----------------------	------------	------------	-------------	-----------	-------------

5.2.2. Points discutés avec les parties prenantes en rapport avec le PMPP

Pour recueillir le point de vue des parties prenantes, les discussions ont été organisées autour des points suivants :

- Perception et avis sur la phase 1 du PDACG ;
- Perceptions sur la Phase 2 du PDACG ;
- Enjeux environnementaux et sociaux et défis majeurs ;
- Préoccupations et craintes ;
- Besoins linguistiques, Moyen de notification,
- Méthode et Calendrier de consultation,
- Besoins spéciaux ;
- Types de VBG constatés ;
- Voies de recours et de prise en charge des cas signalés, Moyens de sensibilisation préconisés ;
- Personnes/Couches vulnérables et besoins spécifiques ;
- Mécanismes locaux de gestion des plaintes, forces et faiblesses ;
- Besoins en formation/renforcement de capacités ;
- Suggestion/Recommandations.

5.2.3. Résultats des consultations dans les six (6) préfectures : Kankan, Mandiana, Mamou, Dalaba, Kindia et Forécariah.

Les consultations menées auprès des parties prenantes des zones d'intervention de la Phase 2 du PDACG révèlent une satisfaction très mitigée vis-à-vis du PDACG phase 1.

▪ Perception et d'avis sur la phase 1 du PDACG

Les parties prenantes, incluant les autorités régionales, préfectorales et communales, les services techniques décentralisés, les organisations agricoles (riz, maïs, fonio, etc.), les acteurs privés, les groupements de jeunes et femmes, ainsi que les bénéficiaires directs, expriment une satisfaction globale pour certaines activités de la phase 1, soulignant les appuis en intrants agricoles, commercialisation, création d'emplois et financement de sous-projets ayant amélioré le bien-être des populations agricoles et d'élevage. Cependant, des insuffisances sont relevées : retards dans l'exécution des travaux physiques, non-finalisation de certains travaux, manque d'information régulière, accès limité aux financements, absence de cadres de concertation, faible implication des services techniques de terrain, insuffisance de suivi de proximité, lourdeur des processus de financement Matching Grant, manquements au ciblage des bénéficiaires, mauvaise qualité des semences et retards dans leur mise à disposition.

▪ Perceptions sur la Phase 2 du PDACG

Les autorités administratives, services techniques, organisations socioprofessionnelles et bénéficiaires manifestent une forte acceptabilité et adhésion à la phase 2, démontrant une bonne compréhension des enjeux de désenclavement, aménagements hydro-agricoles, accompagnement financier et développement socioéconomique. Cette appropriation s'explique par les retombées économiques attendues (développement de l'agriculture commerciale, résilience économique, liens production-marchés) et les objectifs à valeur ajoutée (consolidation des acquis de la phase 1, synergie entre acteurs).

Les participants, notamment les organisations agricoles et groupements de personnes vulnérables, voient une opportunité d'améliorer l'accès aux services agricoles (intrants de qualité, financement, marchés, infrastructures), d'intégrer l'élevage et de professionnaliser les filières de manière durable, avec une attention particulière aux jeunes, femmes et personnes vulnérables, via une transparence accrue dans la sélection et une coordination renforcée avec les services décentralisés.

▪ **Enjeux environnementaux et sociaux et défis majeurs pour la Phase 2 du PDACG**

Les enjeux principaux identifiés par l'ensemble des parties prenantes, des autorités aux bénéficiaires, portent sur l'amélioration de la productivité agricole, la commercialisation, l'accès au financement, le renforcement des organismes publics, la création d'emplois durables via l'entrepreneuriat agricole et d'élevage, ainsi que la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Les défis majeurs incluent l'enclavement des zones de production, l'accès limité au foncier, l'insuffisance de domaines agricoles et pastoraux aménagés, l'accès restreint aux intrants et équipements (production, post-récolte, transformation), les effets du changement climatique, l'insuffisance de formation technique, la faible organisation des producteurs, la gouvernance locale inadaptée, l'inadaptation des infrastructures aux groupes vulnérables, le ciblage inapproprié, le vieillissement des vergers (mangues), les retards dans la mise en disposition des semences de qualité, le manque d'équipements et d'entretien, la non-prise en compte des analyses de sol, et l'absence de banques et assurances agricoles en Guinée.

▪ **Préoccupations et craintes pour la Phase 2 du PDACG**

Les préoccupations, exprimées par les bénéficiaires et autorités locales, portant sur les activités résiduelles de la phase 1, et essentiellement l'achèvement des travaux de pistes rurales (Dalaba, Kindia, Boké), la finalisation des sous-projets Matching Grant, les retards d'exécution, la réalisation des 153 km restants (Dalaba, Mandiana) et le respect des clauses environnementales par les entreprises.

Pour la phase 2, les craintes, partagées par les organisations agricoles, groupements vulnérables et services techniques, incluent les difficultés d'accès à l'information et aux opportunités/bénéfices du Projet, l'absence ou la faible implication des services locaux, l'entame et le non achèvement à temps des travaux, la mauvaise gestion des impacts/risques environnementaux/sociaux, le maintien des résultats antérieurs, la réalisation d'infrastructures de faible , la non implication des bénéficiaires, les risques d'inondation, de VBG et destruction culturelle par les travailleurs étrangers, l'absence de transparence dans le ciblage des bénéficiaires, les difficultés d'accès au foncier pour les personnes vulnérables, les pertes de biens et réinstallations, les nuisances environnementales, les indemnisations tardives, le non recours à l'emploi local, la non-prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables, l'inadaptation des infrastructures aux besoins des bénéficiaires, la faible mobilisation des fonds de contreparties, l'absence de critères d'éligibilité aux sous projets basés sur l'inclusion (genre), les conflits fonciers/agriculteurs-éleveurs, le vieillissement des vergers, les catastrophes naturelles.

Par ailleurs, les risques afférents à l'utilisation intensive de pesticides et d'engrais chimiques dans le cadre du PDACG Phase 2 sont redoutés par les parties prenantes.

Le PDACG Phase 2 vise à intensifier la production dans quatre chaînes de valeur prioritaires (riz, fonio, volaille/maïs) autour des agropoles du corridor Simandou. Cette intensification risque d'augmenter fortement l'usage d'intrants chimiques. Voici une synthèse claire,

directement utilisable pour le **Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)**, le **Plan actualisé de gestion des parasites et pesticides** et le **PGES des intermédiaires financiers**.

- **Besoins linguistiques, Moyen de notification, Méthode et Calendrier de consultation, Besoins spéciaux**

Les participants, des autorités aux bénéficiaires, recommandent l'utilisation des langues locales (Malinké en Haute Guinée ; Poular, Soussou, Malinké en Moyenne/Basse Guinée) en plus du français.

Pour les notifications, les services techniques et autorités privilégient courriers électroniques/physiques, mails, plateformes (WhatsApp, SMS, appels), affiches ; tandis que les bénéficiaires et organisations socioprofessionnelles préfèrent radios rurales/privées, réunions communautaires, plates-formes interprofessionnelles, services déconcentrés, mobilisateurs sociaux, leaders religieux, communicateurs traditionnels, boîtes à images, affiches, crieurs publics.

Les méthodes de consultation doivent être participatives et inclusives (groupes de discussion, cadres permanents, entretiens), avec des horaires adaptés : 9h30-12h30 pour autorités/services (trimestriels ou selon besoins), 10h-13h pour bénéficiaires (mensuels/trimestriels ou selon besoins), avec information 3 jours à l'avance et calendrier concerté tenant compte des périodes agricoles, marchés, accessibilité handicapés et horaires pour femmes/personnes âgées. Les besoins spéciaux, pour handicapés, femmes, jeunes migrants, etc., nécessitent un diagnostic pour des sous-projets favorisant l'autonomisation.

- **Types de VBG constatées, Voies de recours et de prise en charge des cas signalés, Moyens de sensibilisation préconisés**

Les types de VBG constatés, rapportés par les autorités, services sociaux et groupements vulnérables, incluent le viol sur enfants/femmes, les agressions sexuelles/MGF/E, les agressions physiques, la violence conjugale, le mariage forcé, l'exploitation économique, la violence sexuelle, le déni de ressources/opportunités (surtout pour les agricultrices), les violences psychologiques/émotionnelles.

Les voies de recours passent par les structures locales (CRPE, CPPE, CLPE, CLEF, CVPE), OPROGEM, leaders communautaires, justice/police/gendarmerie, associations/ONG de protection.

La prise en charge implique les services de santé, la justice et l'action sociale via des assistants sociaux.

Les moyens de sensibilisation préconisés sont essentiellement la sensibilisation via les radios communautaires, le théâtre participatif avec leaders religieux/coutumiers, les causeries éducatives, le porte-à-porte, l'implication des responsables des lieux de culte.

- **Personnes/groupes vulnérables et besoins spécifiques**

Les personnes et groupes vulnérables identifiés par les participants incluent les femmes veuves, jeunes filles mères, femmes/jeunes non propriétaires de terre, jeunes sans emploi, personnes handicapées, enfants/orphelins, femmes chefs de ménage, filles exposées aux mariages précoces, ménages à faibles revenus, personnes âgées, déplacés/migrants internes.

Les besoins spécifiques, soulignés par ces groupes et autorités, exigent une attention particulière en communication, opportunités, infrastructures ; interdiction du travail des enfants (<18 ans) ; et mesures pour autonomisation via diagnostics et sous-projets adaptés.

▪ **Mécanismes locaux de gestion des plaintes, forces et faiblesses**

Le mécanisme appuyé par l'ANAFIC, débattu par autorités locales, chefs communautaires et services techniques, présente des forces : choix local des membres, proximité aux bénéficiaires.

Les faiblesses incluent la non-opérationnalité du dispositif, les comités non formés/équipés, l'inaccessibilité du dispositif, le manque de visibilité/moyens logistiques, l'instabilité des membres, la faible connaissance du mécanisme par les populations, la lenteur de traitement des réclamations, le manque de confidentialité, l'insuffisance de suivi/rétro-information, l'absence de prise en charge des membres, le faible taux de Comités de gestion des réclamations (CGR) installés dans les communes (non districts/secteurs).

En termes de recommandations, les parties prenantes ont souhaité le renforcement du dispositif par le biais de l'application d'outils simples, la formation des membres, l'information des communautés sur les procédures et les voies de recours.

▪ **Besoins en formation/renforcement de capacités**

Les besoins exprimés par les parties prenantes portent sur le montage/gestion de sous-projets, la prévention/prise en charge des cas de VBG, les techniques de communication/mobilisation sociale, le suivi participatif/redevabilité, le respect des droits humains, l'inclusion sociale, la formation sur les techniques agricoles modernes, la promotion des bonnes pratiques agricoles/pastorales, le renforcement des capacités sur la gestion des organisations paysannes comprenant la gestion financière, la gestion et l'entretien des équipements agricoles, l'appui à la transformation/conditionnement/valorisation des produits la formation et l'accompagnement sur l'utilisation des pesticides.

▪ **Suggestion/Recommandations**

Les parties prenantes (bénéficiaires, autorités) suggèrent l'accélération des activités résiduelles de la Phase 1 du PDACG en cours, notamment les travaux de réalisation des 322 km de pistes à Coyah et à Boké et les sous-projets Matching Grant.

Elles ont également recommandé de transférer à la Phase 2 du PDACG la réalisation des travaux des 106 km à Mambia et 153 km de pistes rurales dont 65 km à Dalaba et 88 km à Mandiana.

En outre, les parties ont insisté sur la nécessité de renforcer les dispositifs d'entretien/gestion des infrastructures et d'informer régulièrement les bénéficiaires sur l'état d'avancement des réalisations et les contraintes ainsi que la date de clôture du projet.

S'agissant des risques liés à l'utilisation intensive de pesticides et d'engrais chimiques dans le cadre du PDACG Phase 2, des mesures visant à réduire fortement le recours aux produits chimiques ont été recommandées par les parties prenantes, notamment la promotion massive de la gestion intégrée des ravageurs et maladies et l'interdiction totale des pesticides de classe Ia et Ib (liste OMS) dès l'entrée en vigueur du projet et la subvention préférentielle aux biopesticides et aux produits à faible risque.

Les parties prenantes ont également recommandé d'accélérer le processus de validation des rapports soumis par les bénéficiaires et les décaissements y afférents, en plus du dispositif de

capitalisation des acquis de la phase 1 du PDACG qu'elles souhaitent voir le jour en collaboration avec les services techniques.

Spécifiquement pour la Phase 2 du PADCG, les parties prenantes tiennent à ce que le dispositif de communication et d'information du Projet soit renforcé afin d'impulser plus de transparence et de redevabilité.

Relativement aux critères de sélection et d'éligibilité aux sous-projets, les parties prenantes ont fait de fortes recommandations quant à l'information sur les opportunités, renforcement de l'ancrage communautaire sur les activités et à la nécessité de mieux les impliquer dans le dispositif technique et institutionnel.

En termes d'infrastructures, les parties ont insisté sur le caractère primordial et structurant des pistes rurales, des aménagements hydro-agricoles et des infrastructures de marché/poste récolte.

De plus, elles ont insisté sur la nécessité d'avoir l'approche pôle de développement en intégrant dans le projet d'autres infrastructures d'appui notamment des centres de stockage, de conditionnement et d'unités de transformation locales des filières, de nouveaux vergers pour la mangue.

Le besoin pressent en intrants/équipements, appui aux jeunes dans la production et aux femmes dans la transformation, dotation matériels services, a été également exprimé par les parties prenantes.

La problématique de la cartographie et de la sécurité foncière a été également largement discutée par les parties prenantes, qui ont souhaité la mise en place d'un cadre de concertation avec l'implication des ONG locales aux fins de promouvoir la validation des terres dans les zones d'intervention de la Phase 2 du PDACG.

La question des indemnisations justes, équitables et préalables a été également débattue sous forme de recommandations au cas où le PDACG induirait de la réinstallation involontaire.

Sur les aspects afférents aux EAS/HS et VBG, les parties ont recommandé de renforcer la sensibilisation et de mettre en place des sanctions, avec la forte implication des forces de défenses et de sécurité ainsi que les tribunaux.

Pour rappel, s'agissant des violences basées sur le genre constatées incluant les mariages forcés, etc., les plaintes sont gérées par les comités locaux de protection (CRPE, CPPE, CLPE, CLEF, CVPE), l'OPROGEM, les leaders communautaires, la justice et les associations. Par conséquent, l'amélioration du dispositif existant passera par l'appui à ces entités et l'implication des radios communautaires dans la sensibilisation.

De fortes recommandations ont été également formulées en faveur des couches vulnérables, (veuves, jeunes filles mères, non-propriétaires fonciers, jeunes sans emploi, handicapés, orphelins, femmes chefs de ménage, personnes âgées, migrants internes), notamment en matière de communication, d'opportunités économiques, d'infrastructures adaptées.

L'interdiction du travail des enfants de moins de 18 ans a été recommandée.

Encadré 4 : Synthèse des préoccupations et recommandations issues des consultations dans les six (6) préfectures : Kankan, Mandiana, Mamou, Dalaba, Kindia et Forécariah

Les acquis (intrants, emplois, sous-projets) de la Phase 1 du PDACG sont globalement appréciés, mais les parties prenantes déplorent les retards d'exécution, le faible suivi de proximité et les lacunes de ciblage et d'information.

La Phase 2 bénéficie d'une forte adhésion des parties prenantes qui la perçoivent comme une opportunité majeure de désenclavement, d'amélioration des filières, d'accès au financement et d'inclusion (jeunes, femmes, vulnérables).

Les principaux défis identifiés sont : l'enclavement des zones de production, l'accès au foncier, les phénomènes des changements climatiques, la qualité des intrants, la gouvernance locale et la durabilité des infrastructures.

Les préoccupations majeures portent sur la finalisation des travaux résiduels Phase 1, la transparence, la gestion des impacts et risques environnementaux et sociaux dont l'utilisation intensive de pesticides et d'engrais chimiques et les VBG ainsi que l'implication effective des acteurs locaux.

Les recommandations phares portent sur l'accélération des financements et des travaux, le renforcement de la communication d'une manière adaptée (en langues locales), le ciblage inclusif, la sécurisation foncière, la sensibilisation VBG et le renforcement des mécanismes de plaintes et de suivi participatif.



Quelques images d'illustration des consultations dans la région de Kindia (préfectures de Kindia et Forécariah)



Quelques images d'illustration des consultations dans la région de Mamou (préfectures de Mamou et Dalaba)

L'annexe n°1 renseigne, de manière détaillée, sur les préoccupations et recommandations spécifiques de chaque catégorie de parties prenantes consultée dans les zones d'intervention de la Phase 2 du PDACG.

5.2.4. Résultats des consultations institutionnelles au niveau central (Conakry)

Dans le cadre de la préparation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) pour la Phase 2 du PDACG, des consultations ont été menées au niveau central auprès des principaux acteurs institutionnels guinéens (ministères, directions techniques et agences spécialisées). Ces échanges, réalisés du 04 au 10 février 2026, visaient à recueillir leurs perceptions sur la Phase 1, à identifier les leçons apprises, à recueillir leurs préoccupations et à intégrer leurs recommandations pour améliorer la conception et la mise en œuvre de la Phase 2.

Globalement, les acteurs institutionnels ont mis l'accent sur la nécessité d'investir sur les infrastructures structurantes (routes rurales, périmètres irrigués, centres d'agrégation et logistique), la modernisation, la normalisation et la labélisation des produits agricoles, l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, ainsi que le renforcement de l'ancrage étatique pour une meilleure coordination et une exécution plus rapide et durable.

☞ **Au titre des principales préoccupations** exprimées, les entités consultées au sein du ministère en charge de l'Agriculture soulignent le faible capital acquis lors de la Phase 1, la dispersion des efforts et l'insuffisante implication des services étatiques. Elles pointent également le manque d'infrastructures pour soutenir le développement agricole et la valorisation des filières locales, ainsi que le risque de fragmentation institutionnelle. Tandis que l'Agence Nationale de Promotion des Cultures Agricoles - Filières Exportables (**ANPROCA-FE**) souligne avoir rencontré des problèmes de coordination et un manque de stratégie claire de conseil agricole lors de la Phase 1.

Relativement au foncier, la principale préoccupation soulevée par la **Direction du foncier rural porte sur** le risque de non-approbation de la politique foncière agricole et la faible disponibilité réelle de terres arables (seulement 50 % mobilisables), qui reste un enjeu.

Les acteurs du **ministère en charge de l'Élevage**, quant à eux, craignent que la santé animale soit négligée, que le laboratoire vétérinaire manque de visibilité et que les retards de coordination perdurent, limitant l'efficacité des interventions.

Pour les acteurs du **ministère en charge du Commerce**, il est redouté que le soutien aux interprofessions soit limité via AGUIPEX, car la Phase 1 était restreinte à cinq filières, et les infrastructures de stockage et d'entrepôts le long du corridor sont insuffisantes.

Pour le **ministère chargé de l'Industrie**, les préoccupations sont relatives au retard dans la vulgarisation des normes, la mise à disposition des équipements pour les produits prioritaires et la faible participation des techniciens du ministère dans le comité de pilotage.

- ☞ Pour la Phase 2 du PDACG, il est recommandé de concentrer les interventions du Ministère en charge de l'Agriculture sur l'approche rizicole de Kankan et le développement des Agropoles avicole de Coxa, fonio de Mamou et de Kindia, tout en renforçant les capacités institutionnelles et techniques des directions centrales et services déconcentrés afin de maximiser l'impact. Par conséquent les interventions du Projet doivent porter sur l'amélioration de la productivité, le renforcement des infrastructures et l'intégration, des centres de recherche et les filières commerciales. Dans ce cadre, l'ANPROCA-FE verra son autonomie, ses moyens opérationnels et ses capacités de formation renforcées, avec la mise en place d'une convention d'assistance technique avec l'UGP pour structurer le conseil agricole de proximité, l'ingénierie sociale et l'accompagnement des producteurs, en lien avec les pôles agro-industriels de la stratégie Simandou 2040, favorisant leur autonomisation. Parallèlement, la Direction du foncier rural intégrera la sécurisation foncière comme pilier transversal, en instaurant des mécanismes participatifs pour protéger les droits des tiers, sécuriser l'accès des investisseurs et formaliser les transactions foncières, tout en priorisant les zones à potentiel moins conflictuel et en renforçant les capacités des institutions locales, avec un suivi conforme à la NES 5.

Le Ministère en charge de l'Élevage contribuera à la structuration des filières à fort potentiel export, au renforcement des capacités des acteurs du commerce intérieur et extérieur, au développement des infrastructures logistiques et à la transformation agroalimentaire, en intégrant la digitalisation, la labellisation et le renforcement des laboratoires de contrôle qualité le long du corridor de Simandou. Dans le même temps, le Ministère en charge du Commerce renforcera les capacités commerciales, inclura de nouvelles filières comme l'huile de palme et le sésame, développera les infrastructures de stockage et logistiques, appuiera la transformation, la digitalisation et la labellisation, mettra en place des laboratoires de contrôle qualité et accompagnera les réformes juridiques et réglementaires. Enfin, le Ministère chargé de l'Industrie à travers l'IGNM interviendra dans la formation, la vulgarisation des normes, le contrôle qualité, l'étalonnage des laboratoires et l'accompagnement à la conformité agroalimentaire. Le ministère de l'industrie soutiendra également la formalisation des entreprises agricoles via le FGPE, contribuant ainsi à l'inclusion des PME formelles et à un environnement propice.

Selon les parties prenantes, l'intégration de ces éléments à la Phase 2 du PDACG, permettra de renforcer l'appropriation nationale, d'améliorer la coordination interministérielle, de réduire les risques de retards et de conflits (fonciers, exclusion, E&S), et d'assurer une mise en œuvre

plus inclusive et efficace, en pleine conformité avec la vision du Gouvernement de la République de Guinée.

Encadré 5 : Synthèse des préoccupations et recommandations issues des consultations au niveau central (Conakry)

Les acteurs institutionnels guinéens du niveau central saluent le potentiel de la Phase 2 du PDACG et la convergence entre les activités prévues et la vision de développement du secteur par l'Etat. Cependant, ils soulignent les faiblesses majeures de la Phase 1, notamment la faible capitalisation des acquis, la dispersion des efforts, l'insuffisante implication des services étatiques, le manque de vision structurante dans la réalisation des infrastructures et les problèmes fonciers persistants.

Ils ont exprimé leurs préoccupations spécifiques, à savoir : la faible disponibilité de terres arables, la négligence possible de la santé animale, le soutien limité aux interprofessions, le retard dans la normalisation et la labellisation des produits.

Pour la Phase 2, les principales recommandations portent sur (i) la nécessité de se concentrer sur les infrastructures structurantes (routes rurales, périmètres irrigués, centres d'agrégation, logistique) au sein du Pôle Rizicole de Kankan, tout en consacrant des appuis spécifiques à l'Agropole fonio de Mamou et à l'Agropole Mangue de Kindia ; (ii) le renforcement de l'ancrage, de la responsabilité et des capacités des services étatiques dans la mise en œuvre des activités du projet et (iii) la sécurisation foncière participative, l'inclusion femmes/jeunes/vulnérables, la normalisation/labellisation.

Selon les acteurs institutionnels, ces orientations visent à maximiser l'appropriation nationale, réduire les risques (fonciers, exclusion, E&S) et assurer une exécution plus rapide, durable et inclusive.

L'annexe n°2 renseigne sur le détail des préoccupations et recommandations spécifiques de chacun des acteurs institutionnels consultés.

VI. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1. OBJECTIFS DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre spécifique de la préparation de la Phase 2 du PDACG, la mobilisation et la consultation des parties prenantes constituent un pilier central de la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux du projet. Conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale, des consultations à des fins d'une mobilisation précoces ont été menées auprès des parties prenantes, et devront se poursuivre pour instaurer un dialogue structuré, inclusif et continu avec l'ensemble des acteurs concernés, tout au long du cycle du projet.

Les objectifs général et spécifique des consultations, présentés ci-après, s'inscrivent dans cette logique de participation significative et de prise en compte effective des contributions des parties prenantes.

6.1.1 Objectif général

L'objectif général des consultations est d'assurer la participation effective et inclusive des parties prenantes locales à la planification, à la mise en œuvre du projet et au suivi du PDACG Phase 2, en alignement avec la NES 10. Cela permet d'intégrer les avis, besoins et préoccupations des acteurs concernés pour optimiser la conception du projet, renforcer son acceptabilité sociale et promouvoir une agriculture commerciale durable et résiliente, tout en atténuant les risques environnementaux et sociaux découlant des interventions de la Phase 2 du PDACG.

6.1.2. Objectifs spécifiques

Conformément aux exigences de la NES 10, qui insiste sur l'identification des parties prenantes, la diffusion d'informations opportunes et accessibles, et la gestion des réclamations, les objectifs spécifiques des consultations sont les suivants :

- Fournir des informations claires et adaptées et en langues locales (Malinké, Poular, Soussou) sur les objectifs, composantes, sous composantes et activités et Impacts attendus du PDACG Phase 2 pour favoriser une compréhension partagée et une appropriation locale.
- Recueillir les préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes : permettant aux parties prenantes d'exprimer librement leurs points de vue, préoccupations et propositions concernant les enjeux clés du projet, notamment l'accès à la terre, l'accès au financement pour les petits producteurs, la commercialisation des produits agricoles, ainsi que les opportunités de création d'emplois durables pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole. Les contributions recueillies visent à identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et à améliorer la conception du projet.
- Intégrer les contributions des parties prenantes dans la planification et la prise de décision : s'assurer que les avis, préoccupations et recommandations exprimés par les parties prenantes lors des consultations soient pris en compte pour éclairer la planification et les orientations du projet. Cette intégration vise à améliorer la pertinence et l'acceptabilité du projet au regard des enjeux identifiés, notamment en tenant compte des insuffisances mises en évidence pour la phase 1 du PDACG, en matière de prise en compte effective des résultats de l'engagement des parties prenantes.
- Garantir l'inclusion, la transparence et la prévention des réclamations : prioriser les groupes défavorisés, en tenant compte des risques de conflits ou les inégalités de genre dans l'accès au foncier. Les consultations sont documentées (procès-verbaux, listes de présence) et alimentent le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

6.2. METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes du PDACG Phase 2 repose sur une combinaison de méthodes participatives et de canaux de communication adaptés aux différentes catégories de parties prenantes, aux phases du projet et aux contextes socio-culturels des zones d'intervention.

La mise en œuvre du Programme de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est placée sous la responsabilité de l'UGP PDACG Phase 2, en coordination avec les équipes techniques, les services déconcentrés et les relais communautaires.

Conformément à la NES 10 de la Banque mondiale, les activités de consultation, d'information et d'engagement sont conduites de manière inclusive, continue et proportionnée, depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. Elles visent notamment à :

- informer les parties prenantes sur les objectifs, activités et bénéfices du projet ;
- identifier et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux, y compris les risques de VBG/EAS/HS ;
- favoriser l'appropriation locale du projet ;
- garantir un accès équitable à l'information et au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Les principales méthodes d'engagement retenues comprennent :

- les assemblées communautaires au niveau des villages et communes, pour l'information générale et la transparence ;
- les groupes de discussion (focus groups), notamment avec les femmes, les jeunes, les producteurs agricoles, les organisations professionnelles et les groupes vulnérables, afin de favoriser une expression libre et ciblée ;
- les consultations ciblées avec les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables, en tenant compte du genre, de l'âge, du handicap et des moyens de subsistance ;
- les entretiens individuels avec les autorités locales, leaders communautaires et acteurs clés ;
- les médias de masse et de proximité (radios communautaires, supports audio-visuels, langues locales) pour une large diffusion de l'information ;
- les ateliers, forums et visites de sites, pour le dialogue multi-acteurs et le renforcement de l'adhésion ;
- les supports d'information simplifiés (brochures, affiches, fiches pratiques) adaptés au niveau d'alphabétisation ;
- les outils numériques (site web du projet, téléphone, messagerie) pour la diffusion de l'information et la collecte des feedbacks.

L'ensemble de ces méthodes est mis en œuvre en tenant compte de l'accessibilité des canaux de communication (langues locales, supports visuels, formats oraux) afin de garantir l'inclusion effective des populations rurales et des groupes vulnérables.

Les consultations et activités de communication sont planifiées, suivies et documentées à travers :

- des procès-verbaux et listes de présence ;
- des registres de feedback et de plaintes ;
- des indicateurs de suivi de la mobilisation des parties prenantes.

Les informations collectées alimentent un système de gestion de l'information tenu par l'UGP PDACG et servent à ajuster en continu les messages, les méthodes et les actions de mobilisation tout au long du cycle du projet.

Le tableau suivant résume les méthodes discutées ci-haut.

Tableau 7 : Méthodologie d'engagement et de consultations des parties prenantes

Méthodes ou outils d'engagement	Objectifs de la méthode	Besoins linguistiques	Acteurs ciblés	Mission / Rôles / Responsabilités
Réunions communautaires	- Fournir des informations claires sur le projet, - Recueillir préoccupations et recommandations pour une appropriation locale.	- Langue officielle, Français - Malinké pour la Haute Guinée ; - Poular, Soussou et Malinké pour la Moyenne et Basse Guinée	- Parties affectées (agriculteurs, éleveurs, usagers infrastructures), groupes vulnérables (femmes, jeunes, non-propriétaires), communautés locales.	- UGP : organisation et facilitation ; - Autorités locales : - Mobilisation des participants ; - Services techniques : animation et réponse technique.
Focus groups	- Recueillir avis spécifiques par catégorie pour identifier risques E&S et améliorer conception du projet.	- Langue officielle, Français - Malinké pour la Haute Guinée ; - Poular, Soussou et Malinké pour la Moyenne et Basse Guinée	- Groupes vulnérables (femmes rurales, jeunes migrants, personnes handicapées), parties affectées (petits producteurs, ménages réinstallés).	- Spécialiste E&S de l'UGP : modération ; - ONG locales : facilitation inclusive ; - Leaders communautaires : - Identification des participants.
Entretiens semi-structurés	- Obtenir perceptions détaillées et préoccupations individuelles pour une prise de décision inclusive.	- Langue officielle, Français - Malinké pour la Haute Guinée ; - Poular, Soussou et Malinké pour la Moyenne et Basse Guinée	- Autorités régionales/préfecturales, services techniques déconcentrés, OIP, acteurs institutionnels centraux.	- UGP : conduite des entretiens ; - BSD du Ministère de l'Agriculture : coordination institutionnelle ; - Consultants externes : documentation et analyse.
Ateliers participatifs	- Intégrer recommandations dans la planification, renforcer capacités et promouvoir transparence.	- Langue officielle, Français - Malinké pour la Haute Guinée ; - Poular, Soussou et Malinké pour la Moyenne et Basse Guinée	- Parties intéressées (OIP, chambres agriculture), parties affectées (PME locales, travailleurs), groupes vulnérables (veuves, personnes âgées).	- UGP : planification et facilitation ; - ANPROCA-FE : appui formation technique ; - Services déconcentrés : suivi local et rétro-information.
Campagnes	- Diffuser informations	- Langue officielle,	- Toutes parties prenantes,	- UGP : conception

Méthodes ou outils d'engagement	Objectifs de la méthode	Besoins linguistiques	Acteurs ciblés	Mission / Rôles / Responsabilités
d'information et sensibilisation (IEC)	opportunes en langues locales, sensibiliser sur risques (VBG, E&S) et opportunités.	Français - Malinké pour la Haute Guinée ; - Poular, Soussou et Malinké pour la Moyenne et Basse Guinée	prioritairement communautés locales, groupes vulnérables, médias et leaders d'opinion.	messages et supports ; - Radios communautaires/leaders religieux : diffusion ; - OPROGEM : sensibilisation VBG/EAS/HS.
Consultations ciblées pour vulnérables	- Garantir inclusion, adapter approches (horaires, lieux accessibles) pour exprimer besoins spécifiques.	- Langue officielle, Français - Malinké pour la Haute Guinée ; - Poular, Soussou et Malinké pour la Moyenne et Basse Guinée	- Groupes vulnérables (femmes, jeunes migrants, handicapés, non-propriétaires, exposés VBG).	- UGP : adaptation formats ; - ONG locales/CRPE : facilitation sensible au genre/handicap ; - Leaders communautaires : mobilisation et médiation.
Tables rondes et forums sectoriels	- Favoriser coordination multi-acteurs, discuter investissements et chaînes de valeur pour synergies.	- Langue officielle, Français	- Autres parties concernées (ministères, APIP/AGUIPEX, acteurs privés, institutions recherche).	- UGP : organisation ; - Ministère de l'Agriculture : modération ; - PTF (Banque mondiale) : supervision et alignement NES 10.
Mécanisme national et local de gestion des réclamations (MNGR)	- Gérer réclamations de manière accessible, confidentielle et rapide pour prévenir conflits.	- Langue officielle, Français - Malinké pour la Haute Guinée ; - Poular, Soussou et Malinké pour la Moyenne et Basse Guinée	- Toutes parties prenantes, prioritairement affectées et vulnérables (ménages réinstallés, travailleurs, exposés VBG).	- UGP : mise en place et suivi ; - MNGR ; - Comités locaux (CLPE/CVPE) : réception des réclamations ; - Services action sociale : prise en charge cas sensibles ; - Gendarmerie ; - OPROGEM ; - Police ;

6.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

La communication constitue le levier central pour la mobilisation des parties prenantes du PDACG Phase 2. Elle vise à informer, sensibiliser et engager les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet, en tenant compte de leur intérêt, influence et vulnérabilité.

Les informations diffusées porteront sur :

- les objectifs et zones d'intervention du projet ;
- le calendrier et jalons clés ;
- les impacts environnementaux et sociaux et mesures de mitigation ;
- les effets bénéfiques et opportunités du projet ;

le mécanisme de gestion des plaintes et de participation citoyenne.

6.3.1. Plaidoyer et mobilisation institutionnelle et communautaire

L'objectif est de sécuriser l'adhésion des autorités et communautés et de créer un climat de confiance. Les actions comprennent :

- Réunions de démarrage avec l'équipe de l'UGP et facilitateurs ;
- Plaidoyer et information des autorités locales et administratives, et des services techniques via des courriers (électronique et physique), des emails, une plateforme électronique (WhatsApp, SMS, Appel téléphonique) et des affiches ;
- Rencontres périodiques d'information et d'échanges avec les communautés, associations de femmes et de jeunes, organisations professionnelles, chefferies traditionnelles et leaders communautaires par le biais des canaux suivants conformément aux moyens proposés par les parties prenantes lors des consultations :
 - radios (rurales et privées) ;
 - réunions communautaires dans les collectivités ;
 - plates-formes des interprofessions ; Mobilisateurs sociaux ;
 - communicateurs traditionnels ;
 - boîtes à image ;
 - affiches ;
 - crieurs publics.
- Mise en place ou renforcement des cadres de concertation pour les parties prenantes à influence élevée.

Ces activités correspondent aux étapes, fréquences et responsabilités listées dans le Tableau 6, avec une documentation systématique via procès-verbaux et listes de présence.

3.1.1 Conception des messages et supports

Les supports sont adaptés à chaque public cible et disponibles dans les langues locales :

- Supports didactiques et informatifs pour réunions (plaquettes, fiches explicatives) ;
- Supports promotionnels et institutionnels (affiches, banderoles, Tee-shirts) ;

- Supports de communication de masse (spots radios et TV, publications interactives).

Les facilitateurs sont formés à la maîtrise des informations suivantes :

- Critères de choix des sous-projets et sites ;
- Avancement du projet et calendrier des travaux ;
- Dispositifs de participation et mécanismes de gestion des plaintes ;
- Mesures sociales et dispositifs de prévention des VBG/EAS/HS ;
- Services de soutien médico-psychosocial et légal pour les groupes vulnérables.

3.1.2 Campagnes d'information et de communication

Le plan vise à maintenir un dialogue permanent et inclusif avec toutes les parties prenantes :

- Informer sur les critères et choix des sous-projets et sites ;
- Soutenir l'adhésion et la participation des parties prenantes favorables et passives ;
- Impliquer les groupes vulnérables (femmes, jeunes, opérateurs privés, personnes handicapées) via des approches ciblées ;
- Promouvoir la transparence et l'appropriation locale du projet.

Les actions utilisent les canaux adaptés : réunions communautaires, médias locaux, autorités et leaders d'opinion, organisations socio-professionnelles. Chaque activité est documentée par PV, listes de présence et supports photographiques.

3.1.3 Gestion des retours et suivi

Le projet met en place un mécanisme structuré de collecte de feedback :

- Formulaire disponibles sur site, en communes et entités régionales ;
- Possibilité d'envoyer commentaires par e-mail ou téléphone sans frais ;
- Traitement et suivi des contributions par le Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UGP.

Toutes les informations sont centralisées dans une base de données partagée avec le personnel et les partenaires pour assurer cohérence et uniformité des réponses.

Tableau 8 : Programme de mobilisation des parties prenantes

Étape du projet	Fréquence / Date	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Canaux de communication (langues, supports)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
Phase de préparation et de planification	Au démarrage du projet	- Présenter les objectifs, composantes, zones d'intervention et impacts potentiels du PDACG Phase 2 - Solliciter leurs contributions au développement du Projet	- Réunions collectives ou entretiens individuels en tenant compte de la disponibilité des services techniques et autorités administratives qui est de 9h30-12h30 chaque trimestre et pour les communautés de 10h00 à 13h00 hors périodes agricoles et jours de marché. - Ateliers participatifs, - Diffusion d'informations	- Réunions en langues locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français, - Affiches illustrées, Emissions dans les radios communautaires	- Parties touchées, - Individus et groupes défavorisés ou vulnérables - Autres parties concernées	- UGP PDACG, - Collectivités territoriales, - Services techniques déconcentrés	- Nombre de réunions ; - Taux de participation (désagrégé sexe/âge)
	Au démarrage et avant travaux	Informersur les risques environnementaux et sociaux, mesures d'atténuation, EAS/HS et MGP	- Séances ciblées, - Focus groups - Réunions collectives ou entretiens individuels en tenant compte de la disponibilité des services techniques et autorités administratives qui est de 9h30-12h30 chaque trimestre et pour les communautés de 10h00 à 13h00 hors	- Langues locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français, - Supports visuels simplifiés, - Messages radio, - Discussions de proximité	Groupes vulnérables (femmes, jeunes, travailleurs saisonniers, personnes handicapées)	- UGP PDACG, - ONG spécialisées	- Nombre de séances ; - Niveau de compréhension des messages

Étape du projet	Fréquence / Date	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Canaux de communication (langues, supports)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
			périodes agricoles et jours de marché.				
Phase de conception technique	Avant validation des études	- Recueillir les avis sur le choix des sites et la conception des infrastructures - Avoir le retour d'expériences dans la conception et les approches de mise en œuvre des sous-projets	- Réunions collectives ou entretiens individuels en tenant compte de la disponibilité des services techniques et autorités administratives qui est de 9h30-12h30 chaque trimestre et pour les communautés de 10h00 à 13h00 hors périodes agricoles et jours de marché. - Réunions au niveau central	- Langues locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français, - Cartes participatives, schémas simplifiés	- Agriculteurs, - Eleveurs, - Usagers, - Chefferies traditionnelles - Autres parties concernées, notamment les services techniques et la DNGR	- UGP PDACG, - Bureaux d'études, - Autorités locales	- Nombre de consultations ; - Propositions intégrées
Phase de mise en œuvre des travaux	Mensuelle / trimestrielle	- Informer sur l'organisation et l'avancement des travaux, calendrier et perturbations temporaires - Rendre compte sur l'état de la mise en œuvre de la gestion E&S du projet	- Réunions de chantier, - Affichage local	- Langues locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français, - Panneaux d'information, annonces radio	- Communautés riveraines, - Autorités locales - Autres parties concernées, notamment l'AGEE	- Entreprises, UGP PDACG	- Rapports périodiques ; - Plaintes enregistrées
	Continue	Sensibilisation sur	- Campagnes ciblées,	- Langues	- Travailleurs,	- Entreprises,	- Sessions

Étape du projet	Fréquence / Date	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Canaux de communication (langues, supports)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
		la SST et la prévention des VBG/EAS/HS	- Formations, - Affichage	locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français, - Pictogrammes, affiches adaptées, - Messages audio	femmes et jeunes des communautés	- ONG VBG, - UGP PDACG	- réalisées ; - Cas signalés et pris en charge
Phase d'exploitation / mise en service	À la mise en service	Former et informer sur l'utilisation et la gestion des infrastructures	- Ateliers de formation, - Réunions des comités d'usagers	- Langues locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français, - Guides pratiques illustrés	- Agriculteurs, - Eleveurs, - Usagers des infrastructures de production, de stockage et de transformation	- Services techniques, - Collectivités territoriales	- Nombre de formations ; - Adoption des bonnes pratiques
	Périodique (annuel)	Évaluer les impacts, bénéfices et recueillir les retours	- Enquêtes de satisfaction, - Réunions communautaires	- Langues locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français, - Questionnaires oraux, - Focus groups	- Parties touchées, - Groupes vulnérables	- UGP PDACG, - OSC locales	- Taux de satisfaction ; - Recommandations prises en compte
Phase transversale (toute la durée du projet)	Continue	Information permanente et fonctionnement du MGP	- Permanences locales, - Comités de plaintes	- Langues locales (Soussou, Peulh, Malinké) et Français,	- Toutes les parties prenantes	- UGP PDACG, - Collectivités territoriales	- Nombre de plaintes reçues, traitées et résolues

Étape du projet	Fréquence / Date	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Canaux de communication (langues, supports)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
				- Boîtes à plaintes, - Téléphone, - Relais ANAFIC			
	Semestrielle / annuelle	Coordination institutionnelle et partage d'informations	- Réunions de coordination, - Rapports	- Français (documents officiels), - Synthèses vulgarisées en langues locales (Soussou, Peulh, Malinké)	- Ministères sectoriels, - PTF, - Agences publiques	- UGP PDACG, - Ministère de l'Agriculture	- Rapports produits ; - Décisions mises en œuvre

VII. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le PDACG Phase 2 mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Ces ressources couvriront notamment :

- Organisation d'ateliers de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes.
- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication sociale et programme de sensibilisation pour les entreprises et leurs sous-traitants.
- Campagnes de communication via radios, télévision, presse écrite, réseaux sociaux et supports imprimés pour informer sur les impacts environnementaux et sociaux, les questions EAS/HS et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
- Conception et diffusion de supports de communication (brochures, affiches, dépliants).
- Mise en place d'une plateforme digitale (site web, réseaux sociaux, groupes WhatsApp) et de registres de suivi des plaintes.
- Formation des comités locaux et entités de mise en œuvre sur la gestion des plaintes et la prévention des risques sociaux et environnementaux.
- Suivi et publication des feedbacks et rapports semestriels sur la mise en œuvre du PMPP.
- Mise à jour régulière du PMPP aux étapes clés du projet (fin de conception, avant travaux, annuellement).
- Renforcement des capacités locales pour la prévention et la prise en charge des VBG/EAS/HS.

7.1. ACTIVITES ET BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP

Tableau 9 : Activités de mise en œuvre du PMPP

N°	Activité	Responsable	Cibles / Partenaires	Délai / Périodicité	Indicateurs de suivi
1	Ateliers de partage du PMPP (vulgarisation)	-UGP PDACG Phase 2	- Représentants des parties prenantes - Ministères sectoriels - Préfectures - Communes	- Dès approbation du PMPP	- Nb ateliers tenus ; % femmes/jeunes participants ; - Nb retours intégrés au PMPP
2	Élaboration du plan de communication sociale (stratégie genre/VBG/inclusion)	-UGP PDACG Phase 2	Toutes PP + consultant individuel	- 6 mois après le recrutement du spécialiste social	- Plan validé ; - Nb besoins vulnérables intégrés ; - Satisfaction enquêtes PP
3	Développement & mise en	- Entreprises	Travailleurs,	- Avant	- Nb

N°	Activité	Responsable	Cibles / Partenaires	Délai / Périodicité	Indicateurs de suivi
	œuvre programme communication entreprises/sous-traitants (SST/EAS/HS/clauses E&S)	travaux -UGP PDACG Phase 2	riverains, entrepreneurs	démarrage travaux + continu (2026-2029)	entrepreneurs formés ; - % chantiers avec codes conduite affichés ; - Nb incidents SST rapportés
4	Séances radios/TV/presse + théâtre communautaire sensibilisation impacts/VBG/MGP (affiné EAS/HS)	-UGP PDACG Phase 2	Toutes PP + médias locaux, leaders communautaires	- Tout au long (campagnes annuelles + spots mensuels 2026-2029)	- Nb émissions diffusées ; - Nb participants théâtre ; - % augmentation signalements cas EAS/HS traités ; - Satisfaction sondages
5	Conception supports communication (affiches/brochures/flyers/spots multilingues)	-UGP PDACG Phase 2	Toutes PP + agence communication	- 3 mois après le démarrage + mises à jour annuelles	- Nb supports distribués ; % couverture vulnérables ; Nb feedbacks positifs
6	Mise en œuvre de la contribution du PDACG au MNGR : - Contribution financière au MNGR -	-ANAFIC / PDACG Phase 2	Toutes PP	- Dans le 1 ^{er} PTBA	- Nb visites site ; - Nb messages WhatsApp ; - Délai de réponse ; - % plaintes via plateforme - Nb registres installés ; - Nb brochures distribuées ; - % plaintes traitées dans délais (30 jours) - Nb de comités formés et opérationnels ; - Taux résolution plaintes (90% cible)
7	Suivi feedbacks + Publication rapports suivi PMPP (semestriels)	-UGP PDACG Phase 2	Toutes PP	- Continu + rapports semestriel	- Nb rapports publiés ; - % feedbacks

N°	Activité	Responsable	Cibles / Partenaires	Délai / Périodicité	Indicateurs de suivi
				s (2026-2029)	intégrés ; - Score satisfaction PP (enquêtes)
8	Mise à jour PMPP (révision besoins/ajustements)	- UGP PDACG Phase 2 - Consultant	Toutes PP	- Au besoin -	- Nb mises à jour validées ; - % ajustements basés sur PP vulnérables

Tableau 10 : Budget de mise en œuvre du PMPP

N°	Activités		Coût estimatif (GNF)		Coût estimatif (USD)	Détails sur les coûts en GNF
						- Logistique/salles/transport : 60 M - Per diem/repas (150 pers x 4 régions) : 40 M - Matériel (projecteurs, docs) : 20 – 50 M
1	Ateliers de partage du PMPP (lancement + validation inclusive)		150 000 000		16 500	- Honoraires consultant (3 mois) : 40 M - Diagnostic terrain (voyages 4 régions) : 10–20 M Impressions drafts : 10 M
2	Élaboration du plan de communication sociale (stratégie genre/VBG/inclusion) et Mise en place et animation des cadres de concertations		80 000 000		8 800	- Formation entrepreneurs (4 sessions) : 20 M - Affichage chantiers (affiches codes conduite) : 10 M - Suivi audits : 10–20 M
3	Développement & mise en œuvre programme communication entreprises/sous-traitants (SST/VBG/clauses E&S)		60 000 000		6 600	- Spots radio/TV (4 régions x 12 mois/an) : 150–200 M - Théâtre participatif (20 sessions villages) : 80 M - Presse écrite (articles VBG) : 30 M - Partenariat OPROGEM/CRPE : 40 M
4	Séances radios/TV/presse + théâtre communautaire sensibilisation impacts/VBG/MGP (affiné VBG)		400 000 000		44 000	- Design/agence (multilingues) : 60 M - Impression (20 000 unités) : 40–60 M - Distribution terrain : 20 M
5	Conception et reprographie des supports communication (affiches/brochures/flyers/spots multilingues)		150 000 000		16 500	- Développement site : 40 M - Hébergement/maintenance 5 ans : 20–40 M - Formation admin : 10 M - Publicité lancement : 10 M
6	Mise en œuvre de la contribution du PDACG au MNGR ⁴ : - Registres - Outils et frais de sensibilisation et de communication) - Supports de communication - Frais divers CGR (déplacement, prime, repas, etc)		350 000 000		38 500	- Design/registres physiques/numériques : 20 M - Impression (10 000 brochures/affiches) : 20–30 M - Distribution (chantiers/villages) : 10 M - Hotline anonyme (setup) : 10 M - Sessions formation (4 régions x 20 pers) : 60 M - Kits/matériel : 20 M - Frais divers CGR : 20–50 M - Analyse données (logiciel/enquêtes) : 20 M - Édition/impression rapports : 10 M - Diffusion (site/ateliers) : 10–20 M

⁴ Ce budget reste à confirmer sur la base de la cle de repartition budgétaire retenue avec l'ANAFIC et les projets partenaires du MNGR/

7	Suivi feedbacks + Publication rapports suivi PMPP (semestriels)		60 000 000		6 600	- Consultant révision : 15 M - Consultations légères (focus groups) : 10–20 M - Impression mise à jour : 5 M
8	Mise à jour annuelle PMPP (révision besoins/ajustements)		50 000 000		5 500	- Logistique/salles/transport : 60 M - Per diem/repas (150 pers x 4 régions) : 40 M - Matériel (projecteurs, docs) : 20 – 50 M
TOTAL			1 300 000 000		143 000	

7.2. ORGANES ET PERSONNES EN CHARGE DU PMPP

L'UGP PDACG Phase 2 assurera la coordination, le suivi et la gestion du PMPP, rendant compte au Comité de Pilotage présidé par le Ministre de l'Agriculture, chargé d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du projet. Le financement provient de la Composante 5 : Gestion et coordination du projet.

3.1.5 Entité d'appui à la mise en œuvre

L'UGP sera appuyée par une structure spécialisée dans la mobilisation sociale, le plaidoyer et la communication de proximité.

En plus de cette entité, la mise en œuvre du PMPP impliquera les parties prenantes suivantes :

- Autorités administratives (Gouverneurs et Préfets) ;
- Communes, villages, autorités coutumières et religieuses
- Services techniques régionales et départementales ;
- Représentants des communautés ;
- Organisations de la société civile et ONG ;
- Opérateurs privés et interprofessionnels des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et du commerce ;
- Organisations œuvrant dans la prévention et la riposte aux VBG/EAS/HS ;
- Médias.

3.1.6 Fonctions de gestion et responsabilités

La coordination du projet (UGP PDACG Phase 2) attribuera les responsabilités d'engagement des parties prenantes au Spécialiste en Sauvegarde Sociale qui s'appuiera sur son collègue Responsable de la Communication, pour une bonne prise en charge de la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales et la presse locale. Le Responsable en suivi évaluation du Projet devra suivre l'ensemble des indicateurs définis dans le présent PMPP pour évaluer à fréquence régulière les performances de la mise en œuvre de cet outil.

Ces spécialistes devront disposer de tous les moyens nécessaires pour cette mission et disposera du soutien du Coordonnateur de l'UGP qui participera lui aussi au processus de mobilisation des parties prenantes.

D'autres spécialistes de l'UGP interviendront, notamment le Spécialiste en sauvegarde environnementale, le Spécialiste en Genre/VBG et le responsable Suivi-Evaluation du projet.

VIII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Les projets financés par la Banque mondiale, comme le PDACG Phase 2, nécessitent l'établissement et le maintien d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensible aux questions de VBGEAS/HS. Ce mécanisme doit être proportionnel aux risques et impacts potentiels du projet, accessible à toutes les parties prenantes, et tirer parti des systèmes formels ou informels existants, complétés par des dispositions spécifiques au projet.

En république de Guinée, la Banque mondiale a fourni une assistance à l'ANAFIC pour la mise en place d'un Mécanisme national de gestion des réclamations (MNGR) animé par cette institution.

Le PDACG – Phase 2 utilisera le Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MGR), dispositif unique piloté par l'ANAFIC et soutenu par la Banque mondiale. Il permet aux citoyens de signaler de façon accessible et sécurisée toute préoccupation ou réclamation liée aux projets de développement et à l'action communale. Ce dispositif national est déconcentré au niveau communal, via des comités de gestion des réclamations (CGR) dédiés, pour un traitement rapide et de proximité.

Il couvre deux grandes catégories :

- les réclamations ordinaires (environnement, sociale retards de travaux, exclusion, gouvernance locale, etc.) ;
- les réclamations sensibles (EAS/HS).

Son objectif est d'harmoniser tous les mécanismes de gestion des plaintes existants dans les projets financés par la Banque mondiale et les partenaires, d'éviter la multiplication des dispositifs et d'offrir aux populations un canal unique, gratuit, confidentiel et proche d'elles (registres physiques, boîtes à réclamations, numéros verts 132 et 115, courriel, relais communautaires, etc.).

Le traitement est hiérarchisé en trois niveaux :

- Niveau 1 : Comité de Gestion des Réclamations (CGR) au niveau communal (délai cible 7 jours pour les cas ordinaires, 7 jours pour les sensibles).
- Niveau 2 : Agent Régional de Suivi de l'ANAFIC (3 jours).
- Niveau 3 : Unités de Gestion de Projets (UGP) partenaires (7 jours).

Les plaintes ordinaires peuvent faire l'objet d'une résolution à l'amiable ; les cas EAS/HS suivent une procédure spécifique centrée sur la survivante (référencement immédiat vers les services médicaux, psychosociaux et juridiques, confidentialité stricte, pas de médiation).

Un recours direct à la justice reste toujours possible pour un requérant, avec ou sans recours à la voie amiable et à l'arbitrage. Si les requérants ne sont pas satisfaits, ils peuvent saisir les instances juridiques compétentes. Cependant, pour une réclamation liée aux EAS/HS, le recours à la justice est possible si le requérant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours.

La mise en œuvre repose sur une gouvernance partagée : signature de conventions ANAFIC–UGP, co-désignation des points focaux relais, harmonisation des outils (formulaires, registres, plateforme numérique SIGR), planification et financement conjoints, renforcement des capacités des CGR et des acteurs, stratégie de communication et dispositif de suivi-évaluation annuel.

Parallèlement au MNGR constitue le document de référence stratégique qui définit le cadre global du mécanisme en République de Guinée. Il est accompagné d'un **Manuel de procédures pour les projets participants** qui, quant à lui, est un document opérationnel et contractuel qui guide la collaboration concrète entre l'ANAFIC et les Unités de Gestion de Projets (UGP) des projets financés par la Banque mondiale (et potentiellement d'autres bailleurs). Il détaille les rôles et responsabilités de chaque acteur, la procédure de signature d'une convention ANAFIC–UGP (avec modèle type en annexe), la co-désignation des points focaux relais, l'harmonisation des outils (formulaires, registres, plateforme SIGR), la

planification conjointe, le financement partagé du MNGR, la prise en charge des frais des CGR, les modalités de gouvernance partagée (réunions, audits), le renforcement des capacités, la communication et le suivi-évaluation.

Ensemble, ces deux manuels forment un cadre cohérent : le premier explique le « quoi » et le « pourquoi » du MNGR au niveau national, tandis que le second précise le « comment » chaque projet y compris la Phase 2 du PDACG s'intègre et contribue efficacement à son fonctionnement harmonisé sur le terrain

IX. SUIVI ET RAPPORTS

Le PMPP du PDACG Phase 2 sera périodiquement révisé et mis à jour pour rester cohérent avec l'évolution du projet et garantir l'efficacité des méthodes d'engagement des parties prenantes. Toute modification significative du calendrier ou des activités sera intégrée dans le PMPP.

Le suivi sera assuré par le Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UGP PDACG Phase 2, appuyé par le Responsable Suivi-Évaluation, et inclura :

- Rapports périodiques : trimestriels sur les doléances, enquêtes, incidents et mesures correctives/préventives.
- Indicateurs Clés de Performance (ICP) :
 - Nombre et type de réunions (ateliers, groupes de discussion, forums) avec parties prenantes ;
 - Participation et inclusion des parties prenantes dans le registre dédié ;
 - Suggestions et recommandations reçues via différents mécanismes de feedback ;
 - Publications dans les médias et interactions via réseaux sociaux et plateformes numériques ;
 - Nombre de plaintes reçues et résolues dans les délais prévus ;
 - Fréquence des activités d'engagement.

Les données seront compilées dans une base de suivi centralisée et partagée avec tout le personnel et partenaires de l'UGP pour uniformiser les réponses aux préoccupations des parties prenantes.

Un rapport d'achèvement sera publié à la fin du projet, couvrant : la mise en œuvre des activités, la gestion des plaintes, l'engagement des parties prenantes, les impacts environnementaux et sociaux, et les enseignements tirés. Ces résultats seront largement diffusés auprès des parties prenantes et du public.

CALENDRIERS, EXAMEN DES COMMENTAIRES ET PHASES ULTERIEURES

9.1. CALENDRIERS

Le PDACG Phase 2 assurera la diffusion d'informations pertinentes et compréhensibles aux parties prenantes dans des délais raisonnables pour permettre leur contribution aux mesures d'atténuation et à la conception des activités.

Le calendrier prévoit différents moyens pour consulter les parties prenantes, avec publication d'un PMPP actualisé à l'issue de ces consultations.

9.2. EXAMEN DES COMMENTAIRES

L'équipe PDACG examinera régulièrement tous les commentaires reçus par :

- Registre de feedback lors des consultations ;
- Soumission via email, courrier, téléphone, réseaux sociaux ou site web du projet.

Chaque commentaire fera l'objet d'une réponse formalisée comprenant :

- Résumé de la compréhension du commentaire ;
- Explication des solutions proposées ;
- Solution retenue et modalités de mise en œuvre avec délais.

9.3. PHASES ULTERIEURES DU PROJET

Tout au long de la mise en œuvre, les parties prenantes seront informées de l'avancement du projet à travers :

- Rapports trimestriels, semestriels et annuels ;
- Synthèses sur la mise en œuvre du plan de mobilisation, du MGP et des performances environnementales et sociales ;
- Diffusion des informations via les canaux établis dans le PMPP (réunions, plateformes numériques, médias locaux, supports imprimés).

Cette approche assure transparence, redevabilité et participation continue de toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables.

ANNEXES